

**Le Mouvement Desjardins enregistre des excédents de
519 M\$ pour le premier trimestre de 2022**
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Aux et pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 506 \$	1 455 \$	1 403 \$
Primes nettes	2 650	3 201	2 585
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	894	847	795
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	5 050	5 503	4 783
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	(2 183)	868	(1 748)
Revenu total	2 867	6 371	3 035
Dotation à la provision pour pertes de crédit	6	16	4
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(355)	3 185	(206)
Frais autres que d'intérêts	2 528	2 736	2 165
Impôts sur les excédents	169	41	274
Excédents avant ristournes aux membres	519 \$	393 \$	798 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽²⁾			
Particuliers et Entreprises	315 \$	247 \$	414 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	137	(6)	125
Assurance de dommages	147	330	248
Autres	(80)	(178)	11
	519 \$	393 \$	798 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽¹⁾			
Ristournes aux membres	102 \$	117 \$	90 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽³⁾	16	58	12
	118 \$	175 \$	102 \$
Indicateurs			
Marge nette d'intérêt ⁽⁴⁾	2,09 %	2,00 %	2,10 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁵⁾	6,2	4,3	10,3
Indice de productivité ⁽⁴⁾	78,5	85,9	66,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁵⁾	0,01	0,03	0,01
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁵⁾	0,46	0,47	0,57
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁶⁾	134	140	155
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁶⁾	129	129	134
Bilan et hors bilan			
Actif	397 136 \$	397 085 \$	376 981 \$
Prêts et acceptations nets	233 614	230 779	215 005
Dépôts	242 692	238 355	230 919
Capitaux propres	33 184	33 526	31 644
Biens sous administration ⁽⁵⁾	466 512	482 911	464 678
Biens sous gestion ⁽⁵⁾	85 511	91 258	77 169
Mesures des fonds propres⁽⁷⁾			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	20,6 %	21,1 %	22,1 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	20,6	21,1	22,1
Ratio du total des fonds propres	21,5	22,1	22,6
Ratio de levier	7,9	8,5	8,7
Actifs pondérés en fonction des risques	135 747 \$	134 518 \$	124 404 \$
Autre renseignement			
Nombre d'employés	55 740	53 783	50 172

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

⁽²⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 10 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽³⁾ Dont 6 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (18 M\$ au quatrième trimestre de 2021 et 5 M\$ au premier trimestre de 2021).

⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

⁽⁵⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 63.

⁽⁶⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'Autorité des marchés financiers (AMF), voir la section « Gestion des risques ».

⁽⁷⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émises par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section « Gestion du capital ».

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 12 mai 2022 – Au terme du premier trimestre terminé le 31 mars 2022, le Mouvement Desjardins, plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord, a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 519 M\$, en baisse de 279 M\$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2021. La diminution des excédents est principalement attribuable à des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi qu'à une hausse de la sinistralité pour le secteur Assurance de dommages. Cette diminution est atténuée par la hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation⁽¹⁾.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 315 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports aux excédents de 137 M\$ et de 147 M\$.

Le montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ a atteint 118 M\$ au premier trimestre de 2022, y compris une provision pour ristournes de 102 M\$ et des remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 16 M\$, dont 6 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses, comparativement à un montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 102 M\$ pour la période correspondante de 2021. À cela s'ajoute le montant des engagements de 2 M\$ pour le premier trimestre de 2022 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 149 M\$ en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.

Le Mouvement Desjardins maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 20,6 % et de 21,5 % au 31 mars 2022, alors qu'ils étaient de 21,1 % et de 22,1 % respectivement au 31 décembre 2021.

« Ces résultats et la solidité financière du Mouvement nous permettent d'investir davantage dans des solutions concrètes pour nos membres et clients, notamment en technologie et en développement durable. D'ailleurs, Desjardins a été reconnu encore cette année comme l'un des employeurs les plus écolos au Canada par Mediacorp. Et nous continuons d'innover avec l'ajout de bornes électriques et de réparation de vélo dans notre réseau des caisses ainsi que par la mise en place de mesures incitatives pour faciliter l'utilisation des voitures écoénergétiques par nos employés », a souligné le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

INDEX DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (*Enhanced Disclosure Task Force* ou *EDTF*) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'*EDTF* sont présentées dans le rapport annuel 2021, le rapport financier intermédiaire du premier trimestre de 2022 ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi à ce rapport de gestion.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'*EDTF* ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recom-mendation	Information à fournir	Rapport annuel 2021	Premier trimestre de 2022		
				Rapport financier intermédiaire	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	XXXV	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	68-74, 122-130	55-63	11	71-73
	3	Principaux risques et risques émergents	55-57, 64-67, 74-101	12, 13		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	55-60, 94, 96-98, 215, 216	27-29, 41, 43-45		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	68-74			
	6	Culture de gestion des risques	70-74			
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	14, 32, 37, 40, 44, 55, 60, 61, 68-75			
	8	Simulations de crise	55, 69, 74, 90-92			
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	55, 56	27		10-12, 65, 66
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	58-60, 215, 216	28		14, 15, 23, 65
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	57, 59, 60	29		
	12	Gestion et planification du capital	55-62	26-31		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	61, 75			5-8
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	60, 61, 76, 77, 80, 90-92	29, 30		5-7, 9
	15	Risque de crédit	60-62	29, 30		45-47, 50
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	61, 62	30		5-9, 45
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	80			50
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	94-98	41-45		67
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	94-97, 99-101, 220-222	42-44		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	97-99, 222-226	46-52		
	21	Sources et stratégies de financement	54, 94, 99, 100	41, 46, 47		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	89, 90	36, 37		
	23	Facteurs de risque de marché	88-93, 198-202	35-40		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	90-92	37-39		
	25	Mesures de pertes extrêmes	55, 69, 90-92	37-39		
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	53, 54, 66, 69, 80, 81, 83-88	25, 32-35	6-10	25-50
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	82, 142-161			
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	53, 54, 82-87, 142-161, 174-181	25, 33, 34, 81-87		35-44
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	87, 88, 204-213			51-59
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	81, 82, 87, 88, 204-213			28-32
Autres risques	31	Gestion des autres risques	60-62, 64-67, 71-75, 102-108	30, 32		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	102, 103, 220, 222			

RAPPORT DE GESTION

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 12 mai 2022, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 mars 2022, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont désormais déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire aux obligations de divulgation financière de la Fédération, en tant qu'émetteur assujetti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 31 mars 2022 et le rapport annuel 2021 du Mouvement Desjardins (rapport annuel 2021), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/apropos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers combinés intermédiaires du Mouvement sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés annuels et intermédiaires du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

6 Mise en garde sur les énoncés prospectifs	
7 Événements importants	
7 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	
10 Le Mouvement Desjardins en bref	
11 Évolution du contexte réglementaire	
12 Environnement économique et perspectives	
14 Revue des résultats financiers	
14 Analyse des résultats	
15 Comparaison des premiers trimestres de 2022 et de 2021	
15 Excédents	
15 Revenus d'exploitation	
17 Revenus de placement	
17 Revenu total	
17 Dotation à la provision pour pertes de crédit	
18 Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	
18 Frais autres que d'intérêts et indice de productivité	
18 Impôts sur les excédents	
18 Résultats des secteurs d'activité	
19 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	
20 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	
22 Secteur d'activité Assurance de dommages	
23 Rubrique Autres	
24 Sommaire des résultats intermédiaires	
25 Revue du bilan	
25 Gestion du bilan	
25 Actif	
26 Passif	
26 Capitaux propres	
26 Gestion du capital	
31 Arrangements hors bilan	
32 Gestion des risques	
32 Gestion des risques	
32 Risque de crédit	
35 Risque de marché	
41 Risque de liquidité	
53 Renseignements complémentaires	
53 Contrôles et procédures	
53 Information relative aux parties liées	
53 Méthodes comptables critiques et estimations	
53 Modifications comptables futures	
54 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF	
55 Glossaire	

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent. D'ailleurs, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a fait croître grandement ce risque en posant des difficultés additionnelles dans l'établissement des hypothèses, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs en comparaison avec les périodes précédentes.

Les facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2022 et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque juridique et réglementaire.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine, à l'atteinte à la sécurité, à l'endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt, aux changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et à la dépendance envers les tiers. Mentionnons aussi, la réforme des taux d'intérêt de référence, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2022 et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2022.

Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étagées les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2022. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, ainsi que de l'incidence de ces événements sur l'économie mondiale, la conjoncture des marchés financiers, les activités commerciales du Mouvement Desjardins, ses résultats financiers et sa situation financière, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédant le début de ces événements, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur des effets de ces événements à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Création de deux nouvelles premières vice-présidences

Le 24 février 2022, une nouvelle première vice-présidence Opérations est entrée en service. Son titulaire est Di-Thai Hua, anciennement vice-président Accès Desjardins. Cette première vice-présidence est responsable de superviser principalement les opérations du Mouvement, qu'elles soient bancaires, administratives, en matière d'approvisionnement ou de services immobiliers, de même que les opérations comptables fédératives.

Le 4 avril 2022, une nouvelle première vice-présidence Coopération, Soutien aux administrateurs et Bureau du président est entrée en service. Sa titulaire est Isabelle Garon, auparavant vice-présidente Bureau du président, Coopération et Soutien aux administrateurs. Cette première vice-présidence est responsable de la coopération et du soutien aux administrateurs ainsi que des équipes de la Fondation Desjardins et de la direction Patrimoine historique et Identité d'entreprise. L'instauration de cette nouvelle première vice-présidence vient reconnaître toute l'importance que revêtent la coopération et l'évolution culturelle pour le Mouvement Desjardins.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par le Mouvement Desjardins et pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures financières non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont définies ci-après :

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Le retour aux membres et à la collectivité est composé des ristournes aux membres, des commandites, dons et bourses d'études.

Le tableau « Résultats financiers et indicateurs » à la page 14 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

[Revenus](#)

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividendes sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers combinés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

Concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Présentation des revenus dans les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	1 506 \$	1 455 \$	1 403 \$
Primes nettes	2 650	3 201	2 585
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	104	111	99
Commissions sur prêts et cartes de crédit	227	168	187
Services de courtage et de fonds de placement	268	267	273
Honoraires de gestion et de services de garde	193	201	169
Revenus (pertes) nets de placement ⁽¹⁾	(2 336)	956	(1 602)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	153	(88)	(146)
Revenus de change	31	29	30
Autres	71	71	37
Revenu total⁽²⁾	2 867 \$	6 371 \$	3 035 \$
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	1 506 \$	1 455 \$	1 403 \$
Primes nettes	2 650	3 201	2 585
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	104	111	99
Commissions sur prêts et cartes de crédit	227	168	187
Services de courtage et de fonds de placement	268	267	273
Honoraires de gestion et de services de garde	193	201	169
Revenus de change	31	29	30
Autres	71	71	37
Revenus d'exploitation	5 050	5 503	4 783
Revenus (pertes) de placement			
Revenus (pertes) nets de placement ⁽¹⁾	(2 336)	956	(1 602)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	153	(88)	(146)
Revenus (pertes) de placement	(2 183)	868	(1 748)
Revenu total⁽²⁾	2 867 \$	6 371 \$	3 035 \$

⁽¹⁾ Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 9 « Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽²⁾ Afin de prendre en compte les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, la variation de ce poste doit être analysée conjointement avec le poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Ratios non conformes aux PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Les ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse de la situation ou de la performance financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité et est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le revenu total excluant les sinistres est une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure la volatilité des résultats propres aux placements des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et qui se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité tel que présenté dans le rapport de gestion.

Indice de productivité

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Frais autres que d'intérêts	2 528 \$	2 736 \$	2 165 \$
Revenu total	2 867	6 371	3 035
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	355	(3 185)	206
Revenu total excluant les sinistres	3 222 \$	3 186 \$	3 241 \$
Indice de productivité	78,5 %	85,9 %	66,8 %

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et correspondent à la moyenne des soldes de fin de mois de la période. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyen portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux assurances ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau « Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens » à la page 16 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt, l'actif moyen portant intérêt ainsi que le passif moyen portant intérêt.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autre que d'intérêts.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence des revenus placements.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions. Les frais de sinistres, déduction faite de la réassurance et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer la volatilité liée aux conditions économiques en lien avec l'incidence des fluctuations des taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement, lesquelles sont compensées, en partie, par une stratégie d'appariement de placements.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts excluant certains éléments exprimés en pourcentage des primes nettes. Les frais autres que d'intérêts excluant certains éléments sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer les dépenses liées aux revenus exclus du calcul du ratio.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion pour le secteur Assurance de dommages.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Primes nettes	1 471 \$	1 513 \$	1 427 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	833 \$	661 \$	685 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	223	45	117
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	1 056 \$	706 \$	802 \$
Ratio des sinistres	71,8 %	46,7 %	56,2 %
Frais autres que d'intérêts	373 \$	404 \$	327 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽¹⁾	(4)	(11)	(2)
Frais autres que d'intérêts excluant certains éléments	369 \$	393 \$	325 \$
Ratio des frais	25,1 %	26,0 %	22,8 %
Ratio combiné	96,9	72,7	79,0

⁽¹⁾ Provient principalement des frais de gestion de placements.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 55 à 63.

LE MOUVEMENT DESJARDINS EN BREF

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 397,1 G\$. Au 31 mars 2022, il regroupe 212 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 55 700 employés et sur l'engagement de près de 2 500 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers (LCSF)*. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement Desjardins. La section « Gestion du capital » du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2022 présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital. Depuis la publication du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement Desjardins, l'évolution du contexte réglementaire ci-dessous est également à considérer :

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, le projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, entrera en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans. Le Mouvement Desjardins est déjà en action pour implanter les changements demandés dans les délais prescrits. Le Mouvement Desjardins demeure également à l'affût des changements réglementaires annoncés concernant les autres lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels.

Développements législatifs et réglementaires en assurance

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a lancé une consultation publique en mars 2022 dans le cadre de l'élaboration de son approche de la réglementation fondée sur des principes. Cette décision vise à renforcer la protection des consommateurs, faciliter l'innovation et mener à une réglementation plus efficace et efficiente. Dans la mesure du possible, l'ARSF a l'intention de s'éloigner des listes de contrôle prescriptives et d'encourager les entités à internaliser les exigences réglementaires et à s'efforcer d'atteindre les résultats réglementaires souhaités en fonction de leur taille, de leur complexité et de leur profil de risque. L'ARSF indique que l'adoption d'une réglementation fondée sur des principes représente un changement culturel important tant pour le régulateur que pour l'entité réglementée. Le passage à une réglementation fondée sur des principes en Ontario pourrait inciter d'autres administrations canadiennes à envisager des progrès similaires dans leurs approches réglementaires.

Le ministre fédéral de la Protection civile s'est publiquement engagé à mettre en place un programme national d'assurance contre les inondations. Desjardins continue de suivre de près les développements à cet égard.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du *Canadian Dollar Offered Rate* (CDOR) à six mois et à douze mois. De plus, le 5 mars 2021, les administrateurs de taux ont annoncé que la cessation officielle de la publication du LIBOR aurait lieu après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication ne cessera qu'après le 30 juin 2023. Par la suite, le 29 juillet 2021, les administrateurs des taux LIBOR US ont officiellement recommandé le recours aux taux à terme prospectif du Secured Overnight Financing rate (SOFR) pour les prêts, ce qui conclut la dernière étape du plan de transition qui avait été lancé afin de promouvoir l'utilisation des taux SOFR. Le 16 décembre 2021, le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOM) a publié un livre blanc qui recommande la cessation de la publication du taux CDOR après le 30 juin 2024. Cependant, la décision de mettre fin à la publication du taux CDOR revient ultimement à l'administrateur de celui-ci. Par conséquent, les recommandations du Groupe de travail sur le TARCOM ne constituent pas une déclaration officielle quant à la cessation du taux CDOR. Le Mouvement Desjardins a mis en place à l'interne un groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque et suit de près l'évolution de l'échéancier prévu quant au retrait du taux CDOR et autres taux d'intérêt de référence.

Projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Le 14 avril 2022, les parlementaires ont terminé l'étude détaillée du projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. Ce projet de loi propose d'importants changements à la Charte de la langue française afin de rendre ses exigences plus sévères. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Les grands thèmes abordés sont entre autres le statut de la langue française, la langue du travail, la langue du commerce et des affaires, la langue de l'enseignement, la francisation des entreprises et les dispositions pénales et autres sanctions. Le délai de mise en œuvre des différentes dispositions du projet de loi varie de 0 à 12 mois après la sanction de ce dernier. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce dossier et compte mettre en application les nouvelles dispositions et se conformer aux nouveaux requis selon le calendrier d'entrée en vigueur qui sera prévu dans la version définitive du projet de loi.

Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires ont porté une attention marquée sur la question des changements climatiques en 2021 au Canada qui se poursuit en 2022, avec plusieurs consultations et sondages sur la gestion du risque et sur l'information liées aux changements climatiques, menés par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'AMF et les ACVM. Les ACVM ont notamment lancé un processus de consultation sur leur projet de *Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* et l'instruction générale connexe qui a pris fin le 17 janvier 2022. La Banque du Canada et le BSIF ont de plus mené un projet pilote sur des scénarios de risques liés aux changements climatiques en 2021, dont les suites seront connues en 2022. Un projet de loi sur la finance alignée sur le climat a en outre été déposé au Sénat en mars 2022, visant à obliger les banques à augmenter les pondérations de risques et les requis de réserves de capital pour les financements exposés aux risques de transition aigus. Sur la scène internationale, l'IFRS Foundation a mis en place en 2021 l'*International Sustainability Standards Board (ISSB)* et a lancé en mars 2022 la consultation sur les standards d'exigences de divulgation sur le développement durable et sur le climat (ouverte jusqu'en juillet 2022). Ce contexte laisse supposer un renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier. Le Mouvement Desjardins s'assure de plus de suivre les meilleures pratiques en matière d'intégration, de suivi et de divulgation en matière ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les standards de la *Global Reporting Initiative (GRI)*, du *Sustainability Accounting Standards Board (SASB)* et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la sous-section « Risque environnemental ou social » de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 et détaillés dans le rapport dédié « En Mouvement pour le Climat – Rapport GIFCC 2021 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques ».

Sanctions économiques – guerre russo-ukrainienne

Depuis le début de la guerre russo-ukrainienne le 24 février 2022, de nouvelles sanctions économiques internationales visant notamment des personnes ou des entités désignées (comme des banques notamment) et des secteurs d'activités ont été adoptées à l'égard du Bélarus, de la Russie et de l'Ukraine (régions de la Crimée, de Donetsk et de Louhansk). Pour assurer la conformité à ce nouveau cadre réglementaire en rapide évolution, le Mouvement Desjardins en effectue une vigie quotidienne et met en place les mesures requises, de concert avec les équipes opérationnelles concernées, notamment en ce qui a trait aux investissements et aux télévirements en lien avec ces pays sanctionnés.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

Bien que la pandémie continue d'affecter la conjoncture, comme le prouvent les confinements de quelques grandes villes chinoises, les yeux sont maintenant davantage tournés vers les problèmes et les risques posés par la guerre en Ukraine. L'incertitude qu'elle amène, notamment sur les marchés financiers, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières qu'elle provoque ainsi que les nouvelles contraintes qu'elle fait peser sur les chaînes d'approvisionnement sont des facteurs qui nuiront à la conjoncture économique. La forte augmentation des prix du pétrole qui sont passés bien au-dessus de la barre de 100 \$ US le baril provoque, entre autres, un bond considérable des prix de l'essence qui mine le revenu des ménages et exacerbe les problèmes d'inflation déjà présents dans plusieurs économies.

C'est en Europe que les effets de la guerre en Ukraine sont ressentis le plus vivement. Certains indices de confiance des ménages eurolandais ont chuté. On s'attend à une progression de 2,9 % du produit intérieur brut (PIB) réel eurolandais en 2022 suivi d'une hausse de 2,2 % en 2023. En Chine, la COVID-19 continue d'affecter l'économie alors que de nombreux confinements régionaux sont encore en place, ce qui pourrait aggraver les problèmes mondiaux de chaînes d'approvisionnement. Le PIB chinois devrait croître de 4,6 % en 2022 et de 5,0 % en 2023. La croissance prévue de l'économie mondiale pour 2022 est maintenant de 3,1 % et devrait être suivie par une hausse de 3,3 % en 2023.

Après une forte appréciation en 2021, les places boursières ont connu un début d'année 2022 difficile. L'augmentation rapide des taux obligataires et des anticipations de hausses de taux directeurs dès le mois de janvier ont entraîné un premier recul des indices. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a ensuite causé une nouvelle augmentation de la volatilité financière au mois de février, cette dernière ayant plus durement touché les marchés européens. L'indice canadien S&P/TSX a été moins pénalisé, notamment soutenu par la hausse des prix des hydrocarbures et des autres matières premières. Face à des pressions inflationnistes importantes, la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine ont entamé un rehaussement rapide de leurs taux directeurs en mars, en avril et en mai 2022. Elles ont aussi clairement signalé plusieurs autres hausses à venir. Afin d'accélérer le resserrement monétaire, les banques centrales réduiront aussi leur détention d'actifs. Ce contexte maintiendra la courbe de taux d'intérêt à un niveau plus élevé et pourrait limiter l'appréciation de la valeur des actifs financiers plus risqués en 2022.

États-Unis

Le PIB réel américain s'est montré particulièrement vigoureux au dernier trimestre de 2021, avec un gain de 6,9 % à rythme annualisé, mais il a subi un ressac au début de 2022 avec une baisse trimestrielle annualisée de 1,4 % au premier trimestre. La consommation réelle et l'investissement des entreprises ont bien performé, mais la croissance a été plombée par une augmentation moins forte des stocks des entreprises et, surtout, par une détérioration des exportations nettes. La guerre en Ukraine est aussi venue bouleverser la conjoncture américaine à partir de février. Le principal contrecoup est la montée vertigineuse des prix de l'essence, qui ont atteint un nouveau sommet historique. La hausse des prix à la pompe amplifie aussi une situation déjà difficile du côté de l'inflation, qui a grimpé jusqu'à 8,5 % en mars, un sommet depuis 1981. Les ménages américains peuvent heureusement compter sur la bonne tenue du marché du travail.

La croissance annuelle du PIB réel devrait afficher un ralentissement en 2022 et en 2023. Les consommateurs et les entreprises doivent faire face à l'incertitude causée par la guerre en Ukraine, à l'inflation élevée ainsi qu'à des hausses de taux d'intérêt. Après un gain de 5,7 % en 2021, la croissance du PIB réel devrait atteindre 2,6 % en 2022 et 2,0 % en 2023.

Canada

De nombreuses turbulences ont affecté l'économie canadienne au premier trimestre de 2022. Le déferlement de la vague Omicron a nécessité l'imposition de nouvelles restrictions, qui ont rapidement été relevées à compter de février. Les manifestations contre les mesures sanitaires dans quelques villes et devant des postes frontaliers ont notamment perturbé le commerce extérieur et la production dans certains secteurs d'activité. Après pratiquement deux ans avec des taux d'intérêt directeurs à leur niveau plancher, la Banque du Canada a commencé à resserrer sa politique monétaire au début mars. Enfin, la guerre en Ukraine a, entre autres, entraîné d'importantes augmentations des prix internationaux de l'énergie et de plusieurs autres matières premières, ce qui se répercute déjà au Canada. Le taux annuel d'inflation total a d'ailleurs poursuivi son ascension pour atteindre 6,7 % en mars dernier, son niveau le plus élevé depuis plus de 30 ans.

L'économie canadienne pourra néanmoins encore compter sur quelques facteurs positifs au cours des prochains trimestres. La levée de la plupart des mesures sanitaires favorisera la poursuite de la normalisation dans certains secteurs d'activité. Le marché du travail se porte aussi très bien. Le taux de chômage est descendu à 5,2 % en avril, ce qui correspond à un nouveau creux historique. Cela pourrait avoir un effet positif sur la confiance des consommateurs et ainsi contrebalancer en partie les répercussions négatives de l'accélération de l'inflation. Enfin, l'économie canadienne devrait tirer profit de la forte demande pour les matières premières découlant des sanctions imposées à la Russie. Après avoir connu une croissance exceptionnelle en seconde moitié de 2021, le PIB réel canadien devrait progresser plus modérément en première moitié de 2022. Pour l'ensemble de l'année 2022, un gain de 4,1 % est attendu, suivi d'une hausse de 1,9 % en 2023.

Québec

La croissance annualisée du PIB réel s'est maintenue à 4,5 % au dernier trimestre de 2021, terminant ainsi l'année en force. Le tempo de l'économie devrait ralentir au premier trimestre de 2022. Les mesures sanitaires plus strictes en début d'année ont d'ailleurs entraîné un recul de l'emploi en janvier et une remontée du taux de chômage à 5,4 %. Les assouplissements qui ont débuté par la suite ont permis un rebond important de l'emploi en février et en mars. Même si un léger recul de l'emploi a été observé en avril, le taux de chômage est descendu à 3,9 % durant le mois, soit un nouveau creux historique. Malgré la forte inflation, les consommateurs s'appuieront sur la solidité du marché du travail, des revenus en hausse et un niveau d'épargne élevé pour soutenir leurs dépenses. Le gouvernement du Québec a déjà versé, au début de 2022, une somme de 740 M\$, soit un montant de 200 \$ à 400 \$ par ménage à faible et moyen revenu. Un montant additionnel de 3,2 G\$ a été accordé au printemps. Chaque adulte dont le revenu est de 100 000 \$ ou moins a ainsi reçu 500 \$. Du côté du marché de l'habitation, l'anticipation des hausses de taux d'intérêt entraîne une ruée temporaire des acheteurs. Le faible inventaire de propriétés à vendre continuera d'exercer une pression sur les prix dans l'immédiat. Du côté des entreprises, la remontée des investissements et la hausse des exportations pourraient faire place à un certain ralentissement en raison des incertitudes concernant la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 506 \$	1 455 \$	1 403 \$
Primes nettes	2 650	3 201	2 585
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	104	111	99
Commissions sur prêts et cartes de crédit	227	168	187
Services de courtage et de fonds de placement	268	267	273
Honoraires de gestion et de services de garde	193	201	169
Revenus de change	31	29	30
Autres	71	71	37
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	5 050	5 503	4 783
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾			
Revenus (pertes) nets de placement	(2 336)	956	(1 602)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	153	(88)	(146)
Revenus (pertes) de placement⁽¹⁾	(2 183)	868	(1 748)
Revenu total	2 867	6 371	3 035
Dotation à la provision pour pertes de crédit	6	16	4
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(355)	3 185	(206)
Frais autres que d'intérêts	2 528	2 736	2 165
Impôts sur les excédents	169	41	274
Excédents avant ristournes aux membres	519 \$	393 \$	798 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽²⁾			
Particuliers et Entreprises	315 \$	247 \$	414 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	137	(6)	125
Assurance de dommages	147	330	248
Autres	(80)	(178)	11
	519 \$	393 \$	798 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽¹⁾			
Ristournes aux membres	102 \$	117 \$	90 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽³⁾	16	58	12
	118 \$	175 \$	102 \$
Indicateurs			
Marge nette d'intérêt ⁽⁴⁾	2,09 %	2,00 %	2,10 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁵⁾	6,2	4,3	10,3
Indice de productivité ⁽⁴⁾	78,5	85,9	66,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁵⁾	0,01	0,03	0,01

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

⁽²⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 10 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽³⁾ Dont 6 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (18 M\$ au quatrième trimestre de 2021 et 5 M\$ au premier trimestre de 2021).

⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

⁽⁵⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 63.

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2022 ET DE 2021

Excédents

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2022, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 519 M\$, en baisse de 279 M\$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2021. La diminution des excédents est principalement attribuable à des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi qu'à une hausse de la sinistralité pour le secteur Assurance de dommages. Cette diminution est atténuée par la hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation⁽¹⁾.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au premier trimestre de 2022.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 118 M\$, en hausse de 16 M\$ comparativement au premier trimestre de 2021.
 - Provision pour ristournes de 102 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2022, en hausse de 12 M\$ par rapport à la période correspondante de 2021.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 16 M\$, comparativement à 12 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 6 M\$ au premier trimestre de 2022 et 5 M\$ au premier trimestre de 2021 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 2 M\$ au premier trimestre de 2022 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 149 M\$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 315 M\$**, en diminution de 99 M\$, ou de 23,9 %, par rapport à la même période en 2021 en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que la progression des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation⁽¹⁾.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 137 M\$**, en hausse de 12 M\$, ou de 9,6 %, par rapport au premier trimestre de 2021, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Expérience globalement plus favorable que celle du trimestre comparatif, notamment en assurance collective.
 - Gains sur dispositions de titres supérieurs à ceux réalisés en 2021.
 - En contrepartie, incidences des marchés ayant affecté défavorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés favorablement au cours du trimestre comparatif.
- Assurance de dommages : **excédents de 147 M\$**, en baisse de 101 M\$, ou de 40,7 %, par rapport au premier trimestre de 2021, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté au trimestre comparatif en assurance automobile et de biens.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement⁽¹⁾, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.
- Rendement des capitaux propres de 6,2 %**, comparativement à 10,3 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2021, en raison principalement de la diminution des excédents, comme expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Rendement des capitaux propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Excédents avant ristournes aux membres	519 \$	393 \$	798 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(20)	(40)	(30)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	499 \$	353 \$	768 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	32 448 \$	32 672 \$	30 184 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾⁽²⁾	6,2 %	4,3 %	10,3 %

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 63.

(2) Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Revenus d'exploitation⁽¹⁾

Les revenus d'exploitation, qui sont constitués du revenu net d'intérêts, des primes nettes et des autres revenus d'exploitation, se sont établis à 5 050 M\$, en hausse de 267 M\$, ou de 5,6 %, par rapport au premier trimestre de 2021.

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 1 506 M\$, en hausse de 103 M\$, ou de 7,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
- Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.
- En contrepartie, diminution du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de bas taux d'intérêt.
- **Marge nette d'intérêt de 2,09 %** pour le trimestre terminé le 31 mars 2022, soit une marge comparable à la période correspondante de 2021.

Le tableau suivant présente le calcul de la marge nette d'intérêt.

Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens

(en millions de dollars et en pourcentage)

Pour les périodes de trois mois terminées le

	31 mars 2022			31 décembre 2021			31 mars 2021		
	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif									
Actifs portant intérêt ⁽¹⁾	291 851 \$	1 872 \$	2,60 %	289 164 \$	1 847 \$	2,53 %	271 515 \$	1 825 \$	2,73 %
Autres actifs	9 566			9 656			9 993		
Total de l'actif	301 417 \$	1 872 \$	2,52 %	298 820 \$	1 847 \$	2,45 %	281 508 \$	1 825 \$	2,63 %
Passif et capitaux propres									
Passifs portant intérêt ⁽¹⁾	241 932 \$	366 \$	0,61 %	242 216 \$	392 \$	0,64 %	228 362 \$	422 \$	0,75 %
Autres passifs	40 173			33 122			30 558		
Capitaux propres	19 312			23 481			22 588		
Total du passif et des capitaux propres	301 417 \$	366 \$	0,49 %	298 819 \$	392 \$	0,52 %	281 508 \$	422 \$	0,61 %
Revenu net d'intérêts	1 506 \$			1 455 \$			1 403 \$		
Marge nette d'intérêt⁽²⁾	2,09 %			2,00 %			2,10 %		

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Les primes nettes ont totalisé 2 650 M\$, en hausse de 65 M\$, ou de 2,5 %, par rapport au premier trimestre de 2021, en raison des éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 1 258 M\$,** en hausse de 29 M\$, ou de 2,4 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 34 M\$ des primes provenant de l'assurance collective et de 16 M\$ de celles de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, baisse de 21 M\$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 1 471 M\$,** en hausse de 44 M\$, ou de 3,1 %. Cette augmentation provient essentiellement de la croissance des affaires et également de la croissance de la prime moyenne en assurance de biens et entreprises.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 894 M\$, en hausse de 99 M\$, ou de 12,5 %, par rapport au premier trimestre de 2021, en raison des éléments suivants :

- Hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- Augmentation des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion.
- Augmentation moins importante qu'au premier trimestre de 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.

Revenus de placement⁽¹⁾

Perdes de 2 183 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, comparativement à des perdes de 1 748 M\$ constatées au premier trimestre de 2021. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2022 légèrement supérieure à celle enregistrée au trimestre comparatif.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages plus importante que celle qui avait été constatée au trimestre comparatif de 2021, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2022 plus importante que celle qui était survenue au premier trimestre de 2021. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par une diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.
- Gains nets sur disposition de titres inférieurs à ceux réalisés au premier trimestre de 2021.

Revenu total

Le revenu total a atteint 2 867 M\$, en baisse de 168 M\$, ou de 5,5 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2021. Cette diminution du revenu total se reflète notamment par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 6 M\$, en hausse de 2 M\$ par rapport à la même période en 2021. La dotation du premier trimestre de 2022 reflète principalement les renversements de provision pour pertes de crédit à la suite de l'amélioration des perspectives macroéconomiques affectant les portefeuilles de prêts aux particuliers et de la baisse des encours dans le portefeuille de cartes de crédit, dont l'incidence est en partie contrebalancée par une augmentation du risque du portefeuille de cartes de crédit. Elle reflète également des radiations nettes en baisse par rapport à la période correspondante de 2021. La dotation à la provision pour pertes de crédit du premier trimestre de 2021 reflétait principalement les incidences de la baisse des encours dans le portefeuille de cartes de crédit et de la baisse du risque de certains portefeuilles, ainsi que des radiations nettes historiquement faibles.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2022 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,01 % pour le premier trimestre de 2022, soit le même taux que pour la période correspondante de 2021.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,46 %, comparativement à 0,57 %, au 31 mars 2021.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Dotation à la provision pour pertes de crédit	6 \$	16 \$	4 \$
Prêts bruts moyens	232 977	229 653	214 224
Acceptations brutes moyennes	178	239	241
Prêts et acceptations bruts moyens⁽¹⁾	233 155 \$	229 892 \$	214 465 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾⁽²⁾	0,01 %	0,03 %	0,01 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 63.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance sont en baisse de 149 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2021. Cette diminution, qui est compensée par une variation similaire de la rubrique Revenus (pertes) de placement, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres** en baisse de 285 M\$, ou de 32,2 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 331 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance » qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, ainsi que l'effet globalement plus favorable provenant de l'expérience, notamment en assurance collective.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 833 M\$**, en hausse de 148 M\$, ou de 21,6 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 71,8 %, alors qu'il était de 56,2 % au trimestre comparatif de 2021.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative de 2021, soit 76,8 % comparativement à 63,8 % en assurance automobile et de biens.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui du trimestre comparatif, soit un ratio de 1,3 % alors qu'il était nul au trimestre comparatif de 2021. Le premier trimestre de 2022 a été marqué par un événement majeur, soit des inondations en Ontario et au Québec.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'au trimestre comparatif de 2021, soit (6,3) %, comparativement à (7,6) %, essentiellement en assurance automobile et entreprises.
 - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée au premier trimestre de 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.

Frais autres que d'intérêts et indice de productivité

- **Les frais autres que d'intérêts ont atteint 2 528 M\$**, en hausse de 363 M\$, ou de 16,8 %, comparativement au premier trimestre de 2021, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés au personnel ainsi que des coûts liés à la technologie, aux commissions et à la commercialisation pour soutenir la croissance des activités.
 - Accélération des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires par rapport au premier trimestre de 2021.
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.
- **Indice de productivité à 78,5 % pour le premier trimestre de 2022**, comparativement à 66,8 % pour la période correspondante de 2021, en raison notamment des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques.

Impôts sur les excédents

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 169 M\$**, en baisse de 105 M\$ par rapport au premier trimestre de 2021.
 - Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 24,6 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2022, en diminution par rapport à celui de 25,6 % pour la période correspondante de 2021.
 - Au premier trimestre de 2021, la charge d'impôts incluait l'effet de la constatation moins rapide de la reconnaissance des économies d'impôts découlant de la rémunération sur les parts de capital F en vertu de la comptabilisation de l'impôt selon la méthode du taux effectif anticipé en fin d'année.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2021 et la description de l'industrie à laquelle ils sont associés sont fournis aux pages 32 à 44 du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 63.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. À la faveur d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services à travers le réseau des caisses, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées mobiles, soit en personne, au téléphone ou via Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Revenu net d'intérêts	1 282 \$	1 250 \$	1 215 \$
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	716	683	658
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	1 998	1 933	1 873
Revenus de placement ⁽¹⁾	68	6	102
Revenu total	2 066	1 939	1 975
Dotation à la provision pour pertes de crédit	6	17	6
Frais autres que d'intérêts	1 632	1 593	1 411
Impôts sur les excédents	113	82	144
Excédents avant ristournes aux membres	315	247	414
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	75	86	66
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	240 \$	161 \$	348 \$
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	230 092 \$	226 730 \$	209 470 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	206 745	198 526	182 867
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,01 %	0,03 %	0,01 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	0,46	0,47	0,58

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 63.

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2022 ET DE 2021 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- Excédents avant ristournes aux membres de 315 M\$,** en diminution de 99 M\$, ou de 23,9 %, par rapport à la même période en 2021 en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que la progression des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation⁽¹⁾.
- Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 1 998 M\$,** en hausse de 125 M\$, ou de 6,7 %.
- Revenu net d'intérêts de 1 282 M\$,** en hausse de 67 M\$, ou de 5,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
 - Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.
 - En contrepartie, diminution du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de bas taux d'intérêt.
- Autres revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 716 M\$,** en hausse de 58 M\$, ou de 8,8 %, en raison principalement de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

- **Revenus de placement⁽¹⁾ de 68 M\$,** en baisse de 34 M\$, ou de 33,3 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Pertes sur disposition de titres réalisées au premier trimestre 2022, comparativement à des gains réalisés au cours du premier trimestre de 2021.
 - Baisse des revenus de négociation compte tenu de l'évolution des marchés financiers.
- **Revenu total de 2 066 M\$,** en hausse de 91 M\$, ou de 4,6 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 6 M\$,** soit le même montant que celui du premier trimestre de 2021. La dotation du premier trimestre de 2022 reflète principalement les renversements de provision pour pertes de crédit à la suite de l'amélioration des perspectives macroéconomiques affectant les portefeuilles de prêts aux particuliers et de la baisse des encours dans le portefeuille de cartes de crédit, dont l'incidence est en partie contrebalancée par une augmentation du risque du portefeuille de cartes de crédit. Elle reflète également des radiations nettes en baisse par rapport à la période correspondante de 2021. La dotation à la provision pour pertes de crédit du premier trimestre de 2021 reflétait principalement les incidences de la baisse des encours dans le portefeuille de cartes de crédit et de la baisse du risque de certains portefeuilles, ainsi que des radiations nettes historiquement faibles.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 632 M\$,** en hausse de 221 M\$, ou de 15,7 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Progression des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, entre autres celles liées aux services-conseils en gestion de patrimoine et aux services AccèsD.
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement-investissement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle. Ce secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaires-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Primes nettes	1 258 \$	1 766 \$	1 229 \$
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	374	383	354
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	1 632	2 149	1 583
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	(1 961)	1 000	(1 737)
Revenu (perte) total	(329)	3 149	(154)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(1 169)	2 527	(884)
Frais autres que d'intérêts	664	656	576
Impôts sur les excédents	39	(28)	29
Excédents nets de la période	137 \$	(6) \$	125 \$
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne ⁽²⁾	2 144 \$	1 640 \$	3 669 \$
Ventes d'assurance ⁽²⁾	136	86	179
Primes nettes	1 258	1 766	1 229
Primes d'assurance collective	874	862	840
Primes d'assurance individuelle	238	248	222
Primes de rentes	146	656	167
Encaissements liés aux fonds distincts ⁽²⁾	955	888	1 860

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 63.

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2022 ET DE 2021 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- Excédents nets de 137 M\$,** en hausse de 12 M\$, ou de 9,6 %, par rapport au premier trimestre de 2021, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Expérience globalement plus favorable que celle du trimestre comparatif, notamment en assurance collective.
 - Gains sur dispositions de titres supérieurs à ceux réalisés en 2021.
 - En contrepartie, incidences des marchés ayant affecté défavorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés favorablement au cours du trimestre comparatif.
- Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 1 632 M\$,** en hausse de 49 M\$, ou de 3,1 %.
- Primes nettes de 1 258 M\$,** en hausse de 29 M\$, ou de 2,4 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 34 M\$ des primes provenant de l'assurance collective et de 16 M\$ de celles de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, baisse de 21 M\$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives.
- Autres revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 374 M\$,** en hausse de 20 M\$, ou de 5,6 %, provenant principalement de l'augmentation des actifs sous gestion notamment liée aux activités résultant de l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc.
- Pertes de 1 961 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement⁽¹⁾,** comparativement à des pertes de 1 737 M\$ au premier trimestre de 2021, en raison principalement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2022 légèrement supérieure à celle enregistrée au trimestre comparatif.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - Gains sur disposition de titres supérieurs à ceux réalisés en 2021.
- Perte de 329 M\$, présentée sous la rubrique Revenu (perte) total,** comparativement à une perte de 154 M\$ au premier trimestre de 2021.
- Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance** en baisse de 285 M\$, ou de 32,2 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 331 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance » qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, ainsi que l'effet globalement plus favorable provenant de l'expérience, notamment en assurance collective.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

- Frais autres que d'intérêts de 664 M\$,** en hausse de 88 M\$, ou de 15,3 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des investissements liée à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Augmentation des frais d'administration afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Hausse des charges liée à l'augmentation des actifs sous gestion.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et des centres Desjardins Entreprises, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages, ainsi que plusieurs autres produits financiers. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,5 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Primes nettes	1 471 \$	1 513 \$	1 427 \$
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽¹⁾	(8)	(51)	(54)
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	1 463	1 462	1 373
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	(63)	41	(36)
Revenu total	1 400	1 503	1 337
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	833	661	685
Frais autres que d'intérêts	373	404	327
Impôts sur les excédents	47	108	77
Excédents nets de la période	147 \$	330 \$	248 \$
donc :			
Part revenant au Groupe	127 \$	291 \$	218 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	20	39	30
Indicateurs			
Primes brutes souscrites ⁽²⁾	1 319 \$	1 422 \$	1 315 \$
Ratio des sinistres ⁽³⁾	71,8 %	46,7 %	56,2 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽³⁾	76,8	57,5	63,8
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽³⁾	1,3	1,6	—
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽³⁾	(6,3)	(12,4)	(7,6)
Ratio des frais ⁽³⁾	25,1	26,0	22,8
Ratio combiné ⁽³⁾	96,9	72,7	79,0

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 63.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2022 ET DE 2021 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- Excédents nets de 147 M\$,** en baisse de 101 M\$, ou de 40,7 %, par rapport au premier trimestre de 2021, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté au trimestre comparatif en assurance automobile et de biens.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement⁽¹⁾, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.
- Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 1 463 M\$,** en hausse de 90 M\$, ou de 6,6 %.
- Primes nettes de 1 471 M\$,** en hausse de 44 M\$, ou de 3,1 %. Cette augmentation provient essentiellement de la croissance des affaires et également de la croissance de la prime moyenne en assurance de biens et entreprises.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

- Pertes de 8 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation⁽¹⁾**, comparativement à des pertes de 54 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - Augmentation moins importante qu'au premier trimestre de 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- Pertes de 63 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement⁽¹⁾**, comparativement à des pertes de 36 M\$ au premier trimestre de 2021. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées plus importante que celle qui avait été constatée au trimestre comparatif de 2021, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2022 plus importante que celle qui était survenue au premier trimestre de 2021. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par une diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - En contrepartie, résultats favorables sur les instruments financiers dérivés supérieurs à ceux constatés au premier trimestre de 2021.
- Revenu total de 1 400 M\$,** en hausse de 63 M\$, ou de 4,7 %.
- Charge de sinistres de 833 M\$,** en hausse de 148 M\$, ou de 21,6 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 71,8 %, alors qu'il était de 56,2 % au trimestre comparatif de 2021.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative de 2021, soit 76,8 % comparativement à 63,8 % en assurance automobile et de biens.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui du trimestre comparatif, soit un ratio de 1,3 % alors qu'il était nul au trimestre comparatif de 2021. Le premier trimestre de 2022 a été marqué par un événement majeur, soit des inondations en Ontario et au Québec.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'au trimestre comparatif de 2021, soit (6,3) %, comparativement à (7,6) %, essentiellement en assurance automobile et entreprises.
 - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'utilisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée au premier trimestre de 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.
- Frais autres que d'intérêts de 373 M\$,** en hausse de 46 M\$, ou de 14,1 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Dépenses de publicité plus importantes qu'au trimestre comparatif de 2021.

Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Rubrique Autres

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Revenu net d'intérêts	224 \$	205 \$	188 \$
Primes nettes	(79)	(78)	(71)
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽¹⁾	(188)	(168)	(163)
Revenus (pertes) d'exploitation⁽¹⁾	(43)	(41)	(46)
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	(227)	(179)	(77)
Revenu (perte) total	(270)	(220)	(123)
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	—	(1)	(2)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(19)	(3)	(7)
Frais autres que d'intérêts	(141)	83	(149)
Impôts sur les excédents	(30)	(121)	24
Excédents (déficit) nets de la période	(80) \$	(178) \$	11 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2022 ET DE 2021 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE AUTRES

- **Déficit net de 80 M\$**, comparativement à des excédents nets de 11 M\$ pour le premier trimestre de 2021.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement ont eu un effet favorable sur le revenu net d'intérêts diminué d'un effet défavorable plus important sur les revenus de placement⁽¹⁾.
 - Au premier trimestre de 2021, la charge d'impôts incluait l'effet de la constatation moins rapide de la reconnaissance des économies d'impôts découlant de la rémunération sur les parts de capital F en vertu de la comptabilisation de l'impôt selon la méthode du taux effectif anticipé en fin d'année.
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2022		2021			2020		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Revenu net d'intérêts	1 506 \$	1 455 \$	1 476 \$	1 452 \$	1 403 \$	1 455 \$	1 464 \$	1 368 \$
Primes nettes	2 650	3 201	2 905	2 587	2 585	2 626	2 534	2 238
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	104	111	109	105	99	104	96	83
Commissions sur prêts et cartes de crédit	227	168	198	182	187	165	126	141
Services de courtage et de fonds de placement	268	267	283	285	273	243	235	235
Honoraires de gestion et de services de garde	193	201	185	177	169	168	152	147
Revenus de change	31	29	34	28	30	21	22	14
Autres	71	71	60	53	37	48	14	58
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	5 050	5 503	5 250	4 869	4 783	4 830	4 643	4 284
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾								
Revenus (pertes) nets de placement	(2 336)	956	(90)	1 055	(1 602)	646	304	2 624
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	153	(88)	(24)	(146)	(146)	(112)	(143)	(299)
Revenus (pertes) de placement⁽¹⁾	(2 183)	868	(114)	909	(1 748)	534	161	2 325
Revenu total	2 867	6 371	5 136	5 778	3 035	5 364	4 804	6 609
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	6	16	52	(3)	4	169	99	271
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(355)	3 185	1 713	2 191	(206)	1 781	1 775	3 606
Frais autres que d'intérêts	2 528	2 736	2 288	2 377	2 165	2 332	1 954	2 012
Impôts sur les excédents	169	41	267	278	274	206	247	191
Excédents avant ristournes aux membres	519	393	816	935	798	876	729	529
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	75	86	66	66	66	70	60	58
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	444 \$	307 \$	750 \$	869 \$	732 \$	806 \$	669 \$	471 \$
donc :								
Part revenant au Groupe	424 \$	267 \$	716 \$	830 \$	702 \$	763 \$	648 \$	464 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	20	40	34	39	30	43	21	7

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Depuis le début de 2020, les trimestres ont été affectés par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 amenant des fluctuations importantes aux résultats trimestriels comparativement à celles habituellement constatées par le Mouvement Desjardins. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 48 et 49 du rapport de gestion annuel 2021.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 728 \$ 3,5 %	16 328 \$ 4,1 %
Valeurs mobilières	88 977 22,4	93 099 23,4
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	14 686 3,7	12 019 3,0
Prêts et acceptations nets	233 614 58,8	230 779 58,2
Actif net des fonds distincts	21 848 5,5	22 804 5,7
Instruments financiers dérivés	5 293 1,3	5 828 1,5
Autres actifs	18 990 4,8	16 228 4,1
Total de l'actif	397 136 \$ 100,0 %	397 085 \$ 100,0 %
Passif et capitaux propres		
Dépôts	242 692 \$ 61,0 %	238 355 \$ 60,0 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 930 2,8	11 342 2,9
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	29 013 7,3	31 177 7,9
Instruments financiers dérivés	6 261 1,6	5 500 1,4
Passifs des contrats d'assurance	32 432 8,2	34 762 8,8
Passif net des fonds distincts	21 847 5,5	22 796 5,7
Autres passifs	18 825 4,7	17 667 4,4
Obligations subordonnées	1 952 0,5	1 960 0,5
Capitaux propres	33 184 8,4	33 526 8,4
Total du passif et des capitaux propres	397 136 \$ 100,0 %	397 085 \$ 100,0 %

Actif

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 397,1 G\$ au 31 mars 2022, soit un montant comparable au 31 décembre 2021.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont diminué de 2,6 G\$, ou de 15,9 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 1,5 G\$, ou de 1,4 %.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 2,8 G\$, ou de 1,2 %. À l'origine de cette croissance, on retrouve les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021
Hypothécaires résidentiels	151 494 \$ 64,6 %	149 695 \$ 64,6 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 096 10,3	24 386 10,5
Aux entreprises et aux gouvernements	58 971 25,1	57 668 24,9
	234 561 100,0 %	231 749 100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(947)	(970)
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	233 614 \$	230 779 \$

Les prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins ont augmenté de 1,8 G\$, ou de 1,2 %, depuis le 31 décembre 2021 en raison de la croissance soutenue de l'activité domiciliaire, notamment au Québec. L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, a progressé de 1,3 G\$, ou de 2,3 %. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a baissé de 0,3 G\$, ou de 1,2 %, depuis la fin de 2021.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section « Gestion des risques » aux pages 33 à 35 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a diminué de 1,0 G\$, ou de 4,2 %, en raison de la baisse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par la volatilité sur les marchés boursiers compensée en partie par la croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,5 G\$, ou de 9,2 %, en raison notamment de la hausse significative des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les autres actifs ont augmenté de 2,8 G\$, ou de 17,0 %, en raison principalement de l'augmentation des sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières.

Passif

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 364,0 G\$ au 31 mars 2022, en hausse de 0,4 G\$, ou de 0,1 %, depuis le 31 décembre 2021.

Dépôts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021
Particuliers	138 090 \$ 56,9 %	136 332 \$ 57,2 %
Entreprises et gouvernements	103 586 42,7	101 644 42,6
Institutions de dépôts	1 016 0,4	379 0,2
Total des dépôts	242 692 \$ 100,0 %	238 355 \$ 100,0 %

L'encours des dépôts a progressé de 4,3 G\$, ou de 1,8 %. L'augmentation des dépôts aux entreprises et gouvernements, qui constituaient 42,7 % du portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 1,9 G\$, ou de 1,9 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres entreprises dans les caisses. Les différentes émissions de titres effectuées sur les marchés américain, canadien et européen ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins. L'encours des dépôts des particuliers, qui représentait 56,9 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 1,8 G\$, ou de 1,3 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres dans les caisses. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 0,6 G\$.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 2,6 G\$, ou de 6,1 %, pour atteindre un volume de 39,9 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 0,8 G\$, ou de 13,8 %, en raison notamment de la hausse significative des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont diminué de 2,3 G\$, ou de 6,7 %. Cette baisse s'explique en grande partie par la variation des provisions techniques attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Le passif net des fonds distincts a diminué de 0,9 G\$, ou de 4,2 %, en raison de la baisse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par la volatilité sur les marchés boursiers compensée en partie par la croissance des titulaires de contrat.

Les autres passifs ont augmenté de 1,2 G\$, ou de 6,6 %, en raison notamment de l'augmentation des sommes à payer des clients, courtiers et institutions financières compensée en partie par la diminution des passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une baisse de 0,3 G\$, ou de 1,0 %, depuis le 31 décembre 2021 en raison de la diminution des autres éléments du résultat global de 0,7 G\$ compensée en partie par les excédents nets des trois premiers mois de 2022 après ristournes aux membres de 0,4 G\$.

Les notes complémentaires 22 « Capital social » et 23 « Capital-actions » des états financiers combinés annuels présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les credit unions, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la Ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Conformément à la ligne directrice sur la TLAC, l'AMF s'attend à ce que le Mouvement Desjardins maintienne depuis le 1^{er} avril 2022 un ratio de fonds propres TLAC fondé sur les risques d'au moins 21,5 % des actifs pondérés en fonction des risques ainsi qu'un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %. À cet effet, le Mouvement Desjardins a commencé à émettre des créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019 afin de satisfaire aux exigences minimales.

Le ratio de fonds propres TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de levier TLAC est quant à lui déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III⁽¹⁾⁽²⁾

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽³⁾⁽⁴⁾	la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratio de fonds propres et de levier au 31 mars 2022
Fonds propres de la catégorie 1A	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	20,6 %
Fonds propres de la catégorie 1	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	20,6
Total des fonds propres	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	21,5
Ratio de levier	> 3,5	s. o.	> 3,5	s. o.	> 3,5	7,9

⁽¹⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, conformément à la ligne directrice.

⁽²⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽³⁾ Exigence supplémentaire de 1 % applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽⁴⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer la réserve contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de réserve contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialisera ou se dissipera.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement à la page 56. Cette section présente également les mesures publiées par l'AMF depuis le 31 mars 2020 visant à minimiser les impacts de la pandémie de COVID-19 et ainsi soutenir le système financier québécois. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

Le 13 décembre 2021, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres, et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

La date de prise d'effet de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est prévue le 1^{er} janvier 2023. Pour ce qui est des modifications visant à compléter l'intégration des nouvelles dispositions de Bâle III relatives au cadre de risque de marché et à renforcer la solidité et la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC), elles entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Respect des exigences

Au 31 mars 2022, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 20,6 %, de 20,6 % et de 21,5 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,9 %. Le Mouvement Desjardins a une solide capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Au 31 mars 2022, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en baisse de 56 points de base par rapport au 31 décembre 2021, essentiellement en raison de la baisse du cumul des autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 mars 2022.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les soldes de fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de la période.

Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital F • Portion des provisions générales admissibles⁽⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Provisions générales • Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

(1) Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

(2) Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

(3) Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la ligne directrice. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

(4) Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2, peut être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2021.

(5) Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires, actifs pondérés en fonction des risques et ratios de fonds propres⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	27 931 \$	28 437 \$
Fonds propres de la catégorie 1	27 931	28 437
Total des fonds propres	29 215	29 721
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	117 868 \$	117 168 \$
Risque de marché	3 225	2 874
Risque opérationnel	14 654	14 476
Total des actifs pondérés en fonction des risques	135 747 \$	134 518 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	20,6 %	21,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	20,6	21,1
Total des fonds propres	21,5	22,1
Levier ⁽²⁾	7,9	8,5
Exposition du ratio de levier ⁽²⁾	352 070 \$	336 136 \$

(1) Calculés conformément à la ligne directrice.

(2) Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales ainsi que les titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité étaient exclus du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les titres d'émetteurs souverains admissibles ont été réintégrés dans la mesure de l'exposition du ratio de levier, alors que les réserves auprès des banques centrales demeureront exclues jusqu'à nouvel ordre.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant de 2,0 G\$ au 31 décembre 2021. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la ligne directrice, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Évolution des fonds propres réglementaires

Pour la période de trois mois terminée le

(en millions de dollars)	31 mars 2022
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	28 437 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	1 067
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(1 402)
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif ⁽²⁾	(84)
Déductions	(87)
Solde à la fin de la période	27 931
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	27 931
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	1 284
Instruments admissibles	(8)
Provisions générales	8
Solde à la fin de la période	1 284
Total des fonds propres	29 215 \$

(1) Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

(2) Comme ces instruments de fonds propres ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres, ils sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2022.

(3) Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujetti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Les APR totaux se chiffraient à 135,7 G\$ au 31 mars 2022, soit une hausse de 1,2 G\$ par rapport au trimestre précédent.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour le premier trimestre de 2022 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 39 M\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - évolution de la taille du portefeuille qui a causé une hausse de 2,1 G\$ des APR,
 - changements de méthodes et politiques qui ont entraîné une diminution de 414 M\$ des APR,
 - évolution de la qualité du portefeuille entraînant une baisse de 735 M\$ des APR.
 - mise à jour des modèles qui a causé une baisse de 803 M\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une hausse de 661 M\$ des APR résulte de l'évolution de la taille et de la qualité du portefeuille.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 351 M\$ des APR découle de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 178 M\$ des APR a été observée en raison de la variation des revenus générés.

Communication des indicateurs pour les institutions financières d'importance systémique (IFIS)

En juillet 2013, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une version révisée des règles définitives sur les institutions financières d'importance systémique mondiale (IFIS-M) qui comprend notamment la méthodologie d'évaluation des IFIS-M. Afin d'intégrer cet exercice d'évaluation au niveau provincial, l'AMF a publié une révision de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* en janvier 2020 qui a subséquemment été mise à jour en janvier 2022. Cette version de la ligne directrice exige la publication du tableau de macro indicateurs « Communication des indicateurs pour les IFIS » pour toutes les institutions de dépôts détenant plus de 200 milliards d'euros d'exposition aux fins du ratio de levier selon Bâle III et étant désignées comme IFIS. Le Mouvement, étant désigné institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I) et ayant dépassé ce seuil au 31 décembre 2021, commence la publication de ce tableau en 2022. Il sera divulgué au trimestre terminé le 31 mars de chaque année.

Le tableau présente treize indicateurs qui servent d'assise pour la méthodologie d'évaluation du CBCB permettant de recenser les IFIS-M. En fonction de la valeur des indicateurs et d'un jugement prudentiel de la part du CBCB et de l'AMF, le Mouvement Desjardins pourrait être désigné comme IFIS-M. Les indicateurs étant calculés selon la méthodologie précise prescrite par le comité de Bâle, les mesures peuvent ne pas être comparables aux autres mesures présentées dans le cadre du présent rapport de gestion.

Communication des indicateurs pour les IFIS⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Catégorie	Indicateur	31 décembre 2021
Activité transfrontalière⁽²⁾	Créances transfrontalières	1 775 \$
	Passifs transfrontaliers	21 344
Taille⁽³⁾	Expositions totales ⁽⁴⁾	396 400
Interdépendance⁽⁵⁾	Actifs dans le système financier ⁽⁴⁾	28 835
	Passifs dans le système financier ⁽⁴⁾	2 417
	Encours de titres (émis par Desjardins) ⁽⁴⁾	29 103
Possibilité de substitution / Infrastructures des établissements financiers⁽⁶⁾	Actifs sous conservation	351 176
	Activités de paiement	1 158 349
	Transactions garanties sur les marchés obligataires et boursiers	16 863
	Volume de transactions	
	Volume de transactions – titres à revenu fixe ⁽⁷⁾	S. o.
	Volume de transactions – actions et autres titres ⁽⁷⁾	S. o.
Complexité⁽⁸⁾	Montant notionnel des dérivés de gré à gré ⁽⁴⁾	523 904
	Actifs de niveau 3	2 521
	Négociations et titres disponibles à la vente ⁽⁴⁾	4 299

⁽¹⁾ Les indicateurs d'importance systémique mondiale reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et les directives du CBCB de janvier 2022, et sont présentés conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* de janvier 2022.

⁽²⁾ Représente le niveau d'interaction de l'institution hors du Canada.

⁽³⁾ Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de l'institution selon les règles de ratio de levier de l'AMF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.

⁽⁴⁾ Incluant les activités d'assurances.

⁽⁵⁾ Représente les transactions avec d'autres institutions financières.

⁽⁶⁾ Représente la mesure dans laquelle les services du Mouvement Desjardins pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.

⁽⁷⁾ Les indicateurs de volume de transactions seront publiés à partir du premier trimestre de 2023.

⁽⁸⁾ Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de l'institution visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section 3.3 « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

Les notes complémentaires 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

Biens sous gestion et sous administration

Au 31 mars 2022, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 466,5 G\$, soit une diminution de 16,4 G\$, ou de 3,4 %, depuis le 31 décembre 2021. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 85,5 G\$ au 31 mars 2022, ce qui représente une baisse de 5,7 G\$, ou de 6,3 %, depuis le 31 décembre 2021. La diminution des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la baisse des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ou social ainsi qu'au risque lié à l'environnement juridique et réglementaire.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des trois premiers mois de l'exercice 2022, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels le Mouvement est exposé (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque lié à l'environnement juridique et réglementaire) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 68 à 108 du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents ainsi que les autres facteurs de risque n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 64 à 67 du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

Un risque important de la guerre en Ukraine concerne la possibilité d'un conflit plus généralisé impliquant directement des pays de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), ce qui entraînerait des conséquences humanitaires et économiques très graves. Même sans se rendre jusqu'à ce point, la guerre en Ukraine pourrait détériorer davantage la conjoncture économique, notamment par une nouvelle recrudescence des prix de l'énergie, des matières premières et des aliments. Un arrêt complet des exportations russes de pétrole et de gaz naturel vers l'Europe de l'Ouest pourrait plonger cette région en récession et fragiliser d'autant plus l'économie mondiale. La guerre pourrait aussi dégrader davantage la confiance des ménages, des entreprises et des investisseurs, en plus d'exacerber les problèmes des chaînes d'approvisionnement ainsi que les pressions inflationnistes.

La pandémie de COVID-19 et les risques qui y sont associés continuent d'être surveillés par le Mouvement Desjardins. De nombreuses actions ont été posées par le Mouvement Desjardins pour y faire face et une surveillance active des effets et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 est toujours en vigueur.

Afin de pallier ces incidences, le Mouvement a augmenté la fréquence de ses activités de gestion des risques, lesquelles sont présentées à la section 4 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement. Pour davantage de détails sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins, se référer à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement, laquelle présente certains facteurs pouvant contribuer aux risques décrits ci-dessus ainsi qu'à ceux présentés dans le rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Dans le contexte où la situation pandémique de COVID-19 évolue, le Mouvement Desjardins continue d'offrir des conseils pour accompagner ses membres et clients. Bien que les répercussions futures demeurent incertaines, un suivi du portefeuille de crédit est effectué afin de tenir compte des incidences.

De plus, la provision pour pertes de crédit a été ajustée pour tenir compte de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui vient accentuer l'incertitude des différents indicateurs économiques. Quoique les échanges commerciaux de ces deux pays avec le Canada représentaient seulement 0,3 % des échanges commerciaux du Canada l'année dernière, cette guerre risque d'avoir un plus grand impact sur nos membres entreprises par une exacerbation des enjeux déjà bien présents, soit l'évolution de la situation pandémique de COVID-19, l'inflation, la pénurie de main-d'œuvre et les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement. Ces enjeux ne devraient pas avoir d'impacts importants à court terme, toutefois un impact graduel pour certains secteurs est attendu au courant des prochaines années.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 31 mars 2022, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires, le montant de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 947 M\$, en baisse de 23 M\$ par rapport au 31 décembre 2021. Cette diminution s'explique principalement par l'amélioration des perspectives macroéconomiques affectant les portefeuilles de prêts aux particuliers et par la baisse des encours dans le portefeuille de cartes de crédit, dont l'incidence est en partie contrebalancée par une augmentation du risque du portefeuille de cartes de crédit depuis le début de l'exercice 2022. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,46 % au terme du premier trimestre 2022, comparativement à 0,47 % au 31 décembre 2021. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 268 M\$ au 31 mars 2022, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 25,0 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés

Au 31 mars 2022

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	1 146 \$	119 \$	15 \$	1 \$	1 281 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	441	125	45	39	650
Aux entreprises et aux gouvernements	168	21	5	3	197
	1 755 \$	265 \$	65 \$	43 \$	2 128 \$

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	1 352 \$	114 \$	20 \$	— \$	1 486 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	498	132	48	36	714
Aux entreprises et aux gouvernements	171	15	14	—	200
	2 021 \$	261 \$	82 \$	36 \$	2 400 \$

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022				Au 31 décembre 2021	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾				
Hypothécaires résidentiels	151 494 \$	202 \$	0,13 %	17 \$	185 \$	209 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 096	162	0,67	85	77	148
Aux entreprises et aux gouvernements	58 971	708	1,20	166	542	731
Total des prêts	234 561 \$	1 072 \$	0,46 %	268 \$	804 \$	1 088 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 55 à 63.

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Prêts dépréciés bruts au début de la période	1 088 \$	1 185 \$	1 323 \$
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	625	579	608
Retours à un état non déprécié	(592)	(618)	(699)
Radiations et recouvrements	(49)	(55)	(56)
Autres variations	—	(3)	60
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	1 072 \$	1 088 \$	1 236 \$

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF, ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022						
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾	Prêts non assurés ⁽⁴⁾	Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾	Total			
Québec	27 399 \$ 97,4 %	83 815 \$ 95,3 %	5 493 \$ 94,7 %	116 707 \$	95,8 %		
Ontario	698 2,5	4 111 4,7	307 5,3	5 116	4,2		
Autres ⁽⁶⁾	19 0,1	37 —	—	—	56	—	
Toutes les régions	28 116 \$ 100,0 %	87 963 \$ 100,0 %	5 800 \$ 100,0 %	121 879 \$	100,0 %		

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2021						
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾	Prêts non assurés ⁽⁴⁾	Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾	Total			
Québec	27 650 \$ 97,4 %	82 443 \$ 95,3 %	5 463 \$ 94,7 %	115 556 \$	95,8 %		
Ontario	724 2,5	4 029 4,7	304 5,3	5 057	4,2		
Autres ⁽⁶⁾	20 0,1	36 —	1 —	57	—		
Toutes les régions	28 394 \$ 100,0 %	86 508 \$ 100,0 %	5 768 \$ 100,0 %	120 670 \$	100,0 %		

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2021						
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾	Prêts non assurés ⁽⁴⁾	Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾	Total			
Québec	27 899 \$ 97,2 %	74 026 \$ 95,3 %	5 303 \$ 94,6 %	107 228 \$	95,8 %		
Ontario	786 2,7	3 612 4,7	302 5,4	4 700	4,2		
Autres ⁽⁶⁾	19 0,1	33 —	1 —	53	—		
Toutes les régions	28 704 \$ 100,0 %	77 671 \$ 100,0 %	5 606 \$ 100,0 %	111 981 \$	100,0 %		

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 153 M\$ au 31 mars 2022. Ils totalisent respectivement 151 M\$ et 128 M\$ au 31 décembre 2021 et au 31 mars 2021.

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représenter les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours du trimestreRéseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	Au 31 mars 2022			Au 31 décembre 2021			Au 31 mars 2021		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	66,5 %	68,4 %	67,9 %	66,9 %	68,1 %	67,8 %	66,8 %	71,3 %	69,9 %
Ontario	69,7	65,5	67,4	67,8	68,2	68,0	70,7	70,9	70,8
Autres ⁽⁴⁾	79,0	79,8	79,4	54,8	80,0	73,3	77,4	80,0	77,7
Toutes les régions	66,7 %	68,3 %	67,9 %	67,0 %	68,1 %	67,8 %	67,1 %	71,3 %	70,0 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentielsRéseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis		
	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021	Au 31 mars 2021
0 à 10 ans	3 640 \$ 3,1 %	3 615 \$ 3,1 %	3 403 \$ 3,2 %
10 à 20 ans	22 896 19,7	22 472 19,6	20 726 19,5
20 à 25 ans	79 092 68,2	78 666 68,5	72 561 68,2
25 à 30 ans	9 329 8,0	9 010 7,8	8 303 7,8
30 à 35 ans	882 0,8	895 0,8	1 060 1,0
35 ans ou plus	240 0,2	244 0,2	322 0,3
Tous les amortissements	116 079 \$ 100,0 %	114 902 \$ 100,0 %	106 375 \$ 100,0 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.**Expositions à l'international**

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent moins de 1 % du total des expositions au 31 mars 2022.

Risque de contrepartie et d'émetteur*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. La croissance du portefeuille de valeurs mobilières du Mouvement augmente l'exposition à des pertes économiques lors d'un élargissement des écarts de crédit. L'incidence de cette exposition est reflétée dans le résultat net.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec les grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

RISQUE DE MARCHÉ*Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités déléguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrites ci-dessous.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 mars 2022

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 728 \$	— \$	13 728 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 409	10 485	25 924	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	52 518	—	52 518	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	50	—	50	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	14 686	12 460	2 226	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	233 614	—	233 614	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	21 848	—	21 848	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 293	365	4 928	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	18 990	—	—	18 990	
Total de l'actif	397 136 \$	23 310 \$	354 836 \$	18 990 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	242 692 \$	— \$	242 692 \$	— \$	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 930	10 341	589	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	29 013	25 988	3 025	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 261	518	5 743	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	32 432	—	32 432	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	21 847	—	21 847	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	18 825	—	757	18 068	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 952	—	1 952	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	33 184	—	—	33 184	
Total du passif et des capitaux propres	397 136 \$	36 847 \$	309 037 \$	51 252 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 \$	— \$	16 328 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	39 772	11 276	28 496	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 286	—	53 286	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	41	—	41	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	10 909	1 110	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	230 779	—	230 779	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 828	377	5 451	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 228	—	—	16 228	
Total de l'actif	397 085 \$	22 562 \$	358 295 \$	16 228 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	238 355 \$	— \$	238 355 \$	— \$	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	10 764	578	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	28 312	2 865	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	5 500	290	5 210	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	34 762	—	34 762	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	22 796	—	22 796	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	17 667	—	1 048	16 619	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 960	—	1 960	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	33 526	—	—	33 526	
Total du passif et des capitaux propres	397 085 \$	39 366 \$	307 574 \$	50 145 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – VaR**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la VaR. La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la norme de l'Autorité des marchés financiers.

Mesure du risque de marché pour le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le 31 mars 2022				Pour les trimestres terminés le			
	Au 31 mars 2022				31 décembre 2021		31 mars 2021	
		Moyenne	Haut	Bas	Au 31 décembre 2021	Moyenne	Au 31 mars 2021	Moyenne
Actions	0,6 \$	0,4 \$	0,9 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,5 \$	0,6 \$	0,8 \$
Change	0,9	0,4	1,3	0,1	0,2	0,4	0,8	1,3
Taux d'intérêt	3,8	4,0	5,8	2,7	3,4	3,5	3,0	4,7
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	2,1	2,7	4,4	1,6	3,1	2,5	1,4	2,0
Effet de diversification ⁽²⁾	(3,3)	(3,5)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(3,7)	(3,4)	(2,5)	(3,4)
VaR globale	4,1 \$	4,0 \$	5,9 \$	2,7 \$	3,4 \$	3,5 \$	3,3 \$	5,4 \$
VaR globale en période de tension	10,6 \$	9,6 \$	13,7 \$	6,6 \$	7,7 \$	9,0 \$	17,3 \$	14,9 \$
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	90,3 \$	75,7 \$	97,2 \$	61,7 \$	72,5 \$	72,1 \$	64,5 \$	59,9 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2022, en hausse de 0,5 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2021. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 9,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2022, en hausse de 0,6 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2021. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 75,7 M\$, en hausse de 3,6 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

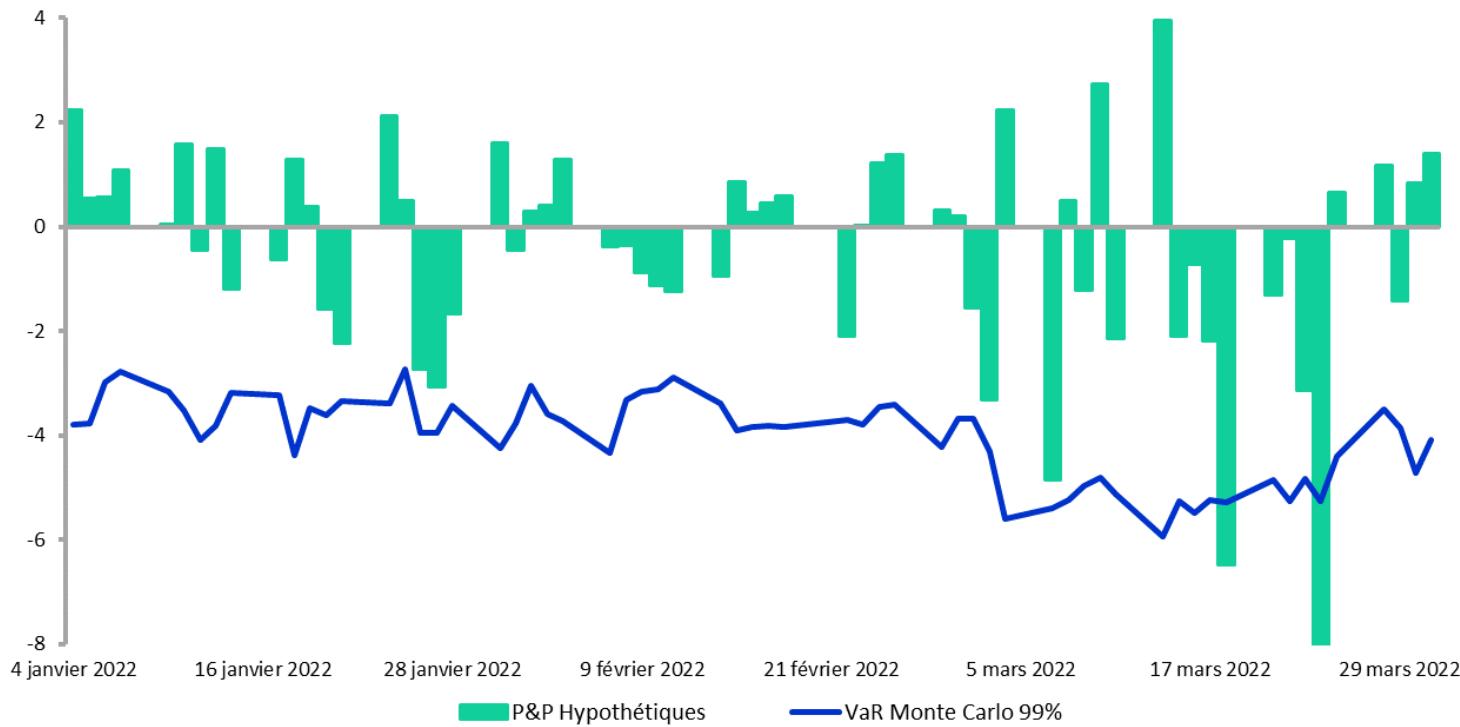
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du premier trimestre de 2022, deux dépassements des P&P hypothétiques par rapport à la VaR ont été observés les 18 et 24 mars. Ces dépassements sont conséquents à des expositions à des hausses de taux, ce qui s'est effectivement produit, notamment à cause des anticipations de mouvements de taux des banques centrales en lien avec l'inflation et aussi à cause de la guerre russo-ukrainienne. Aucun dépassement des P&P réels par rapport à la VaR n'a été observé au niveau du Mouvement.

VaR par rapport aux P&P hypothétiques des activités de négociation

(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 et de 25 points de base respectivement des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2022		Au 31 décembre 2021		Au 31 mars 2021	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	35 \$	6 \$	17 \$	(160) \$	35 \$	(154) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base ⁽⁴⁾	(7)	—	(1)	37	(13)	37

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 159 M\$ avant impôts au 31 mars 2022, et de respectivement 218 M\$ et 162 M\$ aux 31 décembre 2021 et 31 mars 2021. Une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 41 M\$ avant impôts au 31 mars 2022, et de respectivement 53 M\$ et 44 M\$ aux 31 décembre 2021 et 31 mars 2021.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatifs.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle à la suite de la variation de la valeur marchande d'instruments financiers au bilan (produits au comptant) ou hors bilan (produits à terme) découlant d'une fluctuation de taux de change.

Le Mouvement et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPG et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 mars 2022

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 484 \$	— \$	12 484 \$	612 \$	11 872 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	52 496	14 166	66 662	37 353	29 309
Autres titres au Canada	5 169	914	6 083	2 156	3 927
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	557	2	559	7	552
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 891	—	7 891	3 349	4 542
Total	78 597 \$	15 082 \$	93 679 \$	43 477 \$	50 202 \$

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 250 \$	— \$	15 250 \$	535 \$	14 715 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	54 112	11 780	65 892	39 947	25 945
Autres titres au Canada	4 648	754	5 402	2 304	3 098
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	505	1	506	7	499
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 213	—	7 213	2 839	4 374
Total	81 728 \$	12 535 \$	94 263 \$	45 632 \$	48 631 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.**Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾**

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021
Fédération	30 033 \$	30 934 \$
Réseau des caisses	17 207	15 638
Autres entités	2 962	2 059
Total	50 202 \$	48 631 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau a, comme monnaie d'émission, le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements. Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Actifs grevés

Au 31 mars 2022

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 728 \$	— \$	13 728 \$	— \$	612 \$	11 872 \$	1 244 \$
Valeurs mobilières	88 977	21 964	110 941	45 803	1 377	33 006	30 755
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	14 686	—	14 686	—	—	—	14 686
Prêts et acceptations nets	233 614	—	233 614	25 738	—	68 903	138 973
Actif net des fonds distincts	21 848	—	21 848	—	—	—	21 848
Autres actifs	24 283	—	24 283	—	—	—	24 283
Total	397 136 \$	21 964 \$	419 100 \$	71 541 \$	1 989 \$	113 781 \$	231 789 \$

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 \$	— \$	16 328 \$	— \$	535 \$	14 715 \$	1 078 \$
Valeurs mobilières	93 099	17 968	111 067	46 436	1 315	29 482	33 834
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	—	12 019	—	—	—	12 019
Prêts et acceptations nets	230 779	—	230 779	26 304	—	63 954	140 521
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	—	—	22 804
Autres actifs	22 056	—	22 056	—	—	—	22 056
Total	397 085 \$	17 968 \$	415 053 \$	72 740 \$	1 850 \$	108 151 \$	232 312 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice de l'AMF prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 134 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2022 comparativement à un ratio de 140 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivelement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

	Pour le trimestre terminé le 31 mars 2022		Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	
(en millions de dollars et en pourcentage)			
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	40 897 \$	44 895 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :			
Dépôts stables	104 758 \$	6 906	6 792
Dépôts moins stables	51 001	1 530	1 495
Financement de gros non garanti, dont :			
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	38 025	17 777	19 619
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	11 605	2 780	2 703
Dettes non garanties	19 373	7 950	8 436
Financement de gros garanti	7 047	7 047	8 480
Exigences supplémentaires, dont :			
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	15 018	2 965	3 142
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	1 037	919	1 133
Facilités de crédit et de liquidité	121	121	123
Autres obligations de financement contractuelles	13 860	1 925	1 886
Autres obligations de financement conditionnelles	4 316	2 655	2 019
Total des sorties de trésorerie	s. o.	32 877 \$	34 241 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	6 149 \$	514 \$	363 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 323	1 661	1 805
Autres entrées de trésorerie	52	52	—
Total des entrées de trésorerie	9 524 \$	2 227 \$	2 168 \$
	Valeur ajustée totale⁽⁵⁾		Valeur ajustée totale⁽⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	40 897 \$		44 895 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	30 650		32 073
Ratio de liquidité à court terme	134 %		140 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

(¹) A l'exclusion des filiales d'assurance.
 (²) Les valeurs non pondérées des entrées et

⁽³⁾ Les valeurs pondérées sont calculées.

Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

⁽⁴⁾ Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

⁽⁵⁾ La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AME pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquide.

de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Ce ratio limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Le NSFR présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022					Au 31 décembre 2021	
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée		
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an			
Élément de financement stable disponible (FSD)							
Fonds propres	32 215 \$	— \$	— \$	— \$	32 215 \$	32 567 \$	
Fonds propres réglementaires	32 215	—	—	—	32 215	32 567	
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—	
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	81 233	45 655	12 787	30 138	157 920	156 057	
Dépôts stables	46 172	7 555	4 306	9 653	64 785	64 427	
Dépôts moins stables	35 061	38 100	8 481	20 485	93 135	91 630	
Financement de gros	28 302	43 649	1 737	16 147	31 634	29 110	
Dépôts opérationnels	10 940	—	—	—	5 470	4 354	
Autres financements de gros	17 362	43 649	1 737	16 147	26 164	24 756	
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	869	845	10 824	—	—	
Autres passifs	20 362	10 017	6 171	—	—	—	
Passifs d'instruments dérivés du NSFR	s. o.	—	6 171	—	s. o.	s. o.	
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	20 362	10 017	—	—	—	—	
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	221 769 \$	217 734 \$	
Élément de financement stable exigé (FSE)							
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	767 \$	750 \$	
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—	
Prêts et titres productifs	19 472	40 920	18 076	158 150	153 180	150 387	
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	12 493	—	—	625	518	
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garanties	—	2 685	—	476	744	591	
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	13 792	19 944	9 824	54 656	70 573	69 244	
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	6 621	5 816	12 463	8 101	7 866	
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	5 655	4 619	7 559	100 933	78 510	77 491	
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	5 655	4 619	7 559	100 933	78 510	77 491	
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	25	1 179	693	2 085	2 728	2 543	
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	869	845	10 824	—	—	
Autres actifs ⁽²⁾	—	—	26 711	—	15 550	14 426	
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—	
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.	—	570	—	484	388	
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.	—	5 213	—	309	274	
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.	—	6 171	—	—	—	
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	11	4	14 742	14 757	13 764	
Éléments hors bilan	s. o.	—	111 955	—	2 667	2 688	
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	172 164 \$	168 251 \$	
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	129 %	129 %	

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 242,7 G\$ au 31 mars 2022, en hausse de 4,3 G\$ depuis le 31 décembre 2021. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan ».

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des trois premiers mois de 2022, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 31 mars 2022

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	26 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)	7 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)	3 milliards de dollars

⁽¹⁾ Inclut le programme d'obligations durables.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2022								Au 31 décembre 2021
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	
Billets à escompte au porteur	1 508 \$	1 059 \$	10 \$	27 \$	2 604 \$	— \$	— \$	2 604 \$	2 414 \$
Papier commercial	3 155	3 358	670	840	8 023	—	—	8 023	10 270
Billets à moyen terme	—	—	1 296	—	1 296	798	5 273	7 367	8 414
Titrisation de créances hypothécaires	—	479	389	844	1 712	2 283	8 511	12 506	12 431
Obligations sécurisées	488	490	1 250	—	2 228	3 008	4 055	9 291	8 460
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	1 952	1 952	1 960
Total	5 151 \$	5 386 \$	3 615 \$	1 711 \$	15 863 \$	6 089 \$	19 791 \$	41 743 \$	43 949 \$
dont :									
Garantis	488 \$	969 \$	1 638 \$	844 \$	3 939 \$	5 291 \$	14 518 \$	23 748 \$	22 851 \$
Non garantis	4 663	4 417	1 977	867	11 924	798	5 273	17 995	21 098

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a diminué de 2,2 G\$ par rapport au 31 décembre 2021. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution du papier commercial et des billets à moyen terme compensée en partie par l'augmentation des obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022			Au 31 décembre 2021		
Dollars canadiens	21 960	\$ 52,7	%	22 767	\$ 51,8	%
Dollars américains	14 046	33,6		14 167	32,2	
Autres	5 737	13,7		7 015	16,0	
Total	41 743	\$ 100,0	%	43 949	\$ 100,0	%

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 460 M\$ au cours des trois premiers mois de 2022. De plus, la Fédération a procédé le 8 février 2022, à une émission d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 29,2 G\$ au 31 mars 2022, comparativement à 29,3 G\$ au 31 décembre 2021. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

En date du rapport de gestion, les notations ainsi que les perspectives des agences de notation sont présentées ci-après :

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dette à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dette à moyen et long termes de premier rang existante ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dette à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019 ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019 et qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait être obligé de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expirera ou sera résiliée sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 31 mars 2022

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 221 \$	507 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	13 728 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	317	454	620	873	964	1 874	6 430	19 057	5 820	36 409
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	761	396	670	1 083	768	6 204	24 448	18 116	72	52 518
Titres au coût amorti	—	1	1	—	—	2	4	42	—	50
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 317	541	828	—	—	—	—	—	—	14 686
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 491	3 263	5 390	6 680	6 186	21 620	89 620	9 419	6 825	151 494
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	64	93	210	245	284	1 328	5 216	7 799	8 857	24 096
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	12 862	6 146	4 929	5 558	4 720	4 729	11 191	2 428	6 320	58 883
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(947)	(947)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	21 848	21 848
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	37	41	10	—	—	—	—	—	—	88
Primes à recevoir	170	65	14	2	—	—	—	—	2 397	2 648
Instruments financiers dérivés	256	284	227	406	284	1 604	2 022	210	—	5 293
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 369	8	—	—	—	—	—	—	1 457	4 834
Actifs de réassurance	26	46	56	50	50	126	254	972	—	1 580
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	553	553
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	929	929
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 514	1 514
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	506	506
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 394	1 394
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	673	673
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	851	851
Autres actifs	680	493	142	9	117	21	48	10	1 831	3 351
Total de l'actif	47 571 \$	12 338 \$	13 097 \$	14 906 \$	13 373 \$	37 508 \$	139 233 \$	58 053 \$	61 057 \$	397 136 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 52.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 mars 2022

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	8 520 \$	5 518 \$	4 924 \$	7 309 \$	4 528 \$	14 617 \$	15 019 \$	268 \$	77 387 \$	138 090 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	6 972	5 848	4 149	2 214	1 059	7 358	15 071	4 150	56 765	103 586
Institutions de dépôts ⁽³⁾	556	1	3	2	2	4	4	—	444	1 016
Acceptations	37	41	10	—	—	—	—	—	—	88
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	569	661	86	176	95	1 384	2 475	5 477	7	10 930
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	28 854	159	—	—	—	—	—	—	—	29 013
Instruments financiers dérivés	181	149	515	208	355	1 891	2 591	371	—	6 261
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 449	1	—	—	—	—	—	—	6 683	10 133
Obligations locatives	6	12	18	18	17	68	178	295	8	620
Passifs des contrats d'assurance	454	789	1 000	899	919	2 258	4 644	18 613	2 856	32 432
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	21 847	21 847
Passif net au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	757	757
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	226	226
Autres passifs	3 083	671	100	69	196	297	99	32	2 454	7 001
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	12	1 940	—	1 952
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	33 184	33 184
Total du passif et des capitaux propres	52 681 \$	13 850 \$	10 805 \$	10 895 \$	7 171 \$	27 877 \$	40 093 \$	31 146 \$	202 618 \$	397 136 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 048 \$	601 \$	1 029 \$	509 \$	320 \$	3 302 \$	10 287 \$	123 \$	106 761 \$	123 980 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 152	2 152
Lettres de crédit documentaire	3	7	2	3	1	—	—	—	1	17
Garanties et lettres de crédit de soutien	110	387	358	298	201	36	34	43	9	1 476
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	—	—	—	—	—	388	—	388

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 52.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 867 \$	461 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	16 328 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	60	591	1 196	319	1 105	1 726	5 933	22 649	6 193	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	403	665	265	683	1 147	7 353	24 363	18 335	72	53 286
Titres au coût amorti	—	—	1	1	—	1	4	34	—	41
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 859	1 103	57	—	—	—	—	—	—	12 019
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 688	3 460	6 964	6 040	7 046	20 561	86 855	9 318	6 763	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	61	89	186	253	308	1 375	5 450	7 730	8 934	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	12 516	5 665	5 399	4 880	5 341	4 735	10 774	2 527	5 563	57 400
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(970)	(970)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 804	22 804
Engagements de clients contrepartie d'acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Primes à recevoir	169	64	14	2	—	—	—	—	2 590	2 839
Instruments financiers dérivés	238	206	421	204	381	1 879	2 207	292	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 769	3	—	—	—	—	—	—	785	2 557
Actifs de réassurance	27	48	58	50	47	124	255	973	—	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	530	530
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	926	926
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 531	1 531
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	497	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 380	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies ⁽⁶⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	62	62
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	789	789
Autres actifs ⁽⁶⁾	710	362	185	13	20	21	50	12	2 005	3 378
Total de l'actif	45 600 \$	12 752 \$	14 746 \$	12 445 \$	15 395 \$	37 775 \$	135 891 \$	61 870 \$	60 611 \$	397 085 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 52.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	4 858 \$	4 425 \$	10 317 \$	4 962 \$	7 389 \$	14 429 \$	13 352 \$	390 \$	76 210 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	7 622	8 001	2 366	3 411	1 597	6 334	15 431	3 823	53 059	101 644
Institutions de dépôts ⁽³⁾	20	1	1	3	2	5	4	—	343	379
Acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	147	536	133	40	8	1 240	2 637	6 597	4	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	—	—	—	—	—	—	—	—	31 177
Instruments dérivés	155	187	377	260	348	1 822	2 198	153	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	1 040	2	—	—	—	—	—	—	6 896	7 938
Obligations locatives	6	10	16	15	15	60	162	303	9	596
Passifs des contrats d'assurance	462	807	1 036	911	856	2 219	4 681	20 728	3 062	34 762
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 796	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	1 048	1 048
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	301	301
Autres passifs	2 933	1 013	677	57	52	149	109	29	2 497	7 516
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	—	1 960	—
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	33 526	33 526
Total du passif et des capitaux propres										
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	744 \$	81 \$	739 \$	1 002 \$	742 \$	2 596 \$	10 408 \$	126 \$	111 022 \$	127 460 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 382	2 382
Lettres de crédit documentaire	7	2	6	1	2	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	219	224	337	303	200	25	34	41	17	1 400
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	—	—	—	—	645	—	—	645

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement.⁽⁶⁾ Les données au 31 décembre 2021 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 108 et 109 du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'à personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2021.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, aux pages 142 à 161 du rapport annuel 2021.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 109 à 116 du rapport de gestion annuel 2021 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Aucun changement significatif n'a été apporté à ces méthodes comptables au cours des trois premiers mois de 2022. Toutefois, le contexte de la pandémie de COVID-19 continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction dans l'application de ces méthodes comptables pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022. Ceci touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5, « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2021, sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, à la page 161 du rapport annuel 2021. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

Mise à jour – IFRS 17, Contrats d'assurance

L'avancement des travaux de la mise en œuvre de la norme IFRS 17 a permis au Mouvement Desjardins de conclure sur certains choix et exigences de la norme.

Le Mouvement Desjardins appliquera à la transition les dispositions d'IFRS 17 de façon rétrospective pour les groupes de contrats à court terme alors qu'il utilisera l'approche fondée sur la juste valeur pour la presque totalité des groupes de contrats à long terme. De plus, le modèle général, la méthode de la répartition des primes et la méthode fondée sur les honoraires variables seront utilisés pour l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance.

Les dispositions d'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers en lien avec les activités d'assurance comptabilisés selon IFRS 9 à la date de première application d'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui seraient faits au 1^{er} janvier 2023.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES EN VERTU DE LA DÉCISION N° 2021-FS-0091 DE L'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section « Le Mouvement Desjardins en bref ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Informations financières de la CDO

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022			Au 31 décembre 2021		
	CDO	Bilan combiné		CDO	Bilan combiné	
		Mouvement Desjardins	% proportion		Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	10 064	\$ 397 136	\$ 2,5 %	9 864	\$ 397 085	\$ 2,5 %
Total du passif	9 218	363 952	2,5	9 047	363 559	2,5
Total des capitaux propres	846	33 184	2,5	817	33 526	2,4

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le								
	31 mars 2022			31 décembre 2021			31 mars 2021		
	CDO	État combiné du résultat	% proportion	CDO	État combiné du résultat	% proportion	CDO	État combiné du résultat	% proportion
Revenu total	102	\$ 2 867	\$ 3,6 %	61	\$ 6 371	\$ 1,0 %	78	\$ 3 035	\$ 2,6 %
Excédents avant ristournes aux membres	48	519	9,2	31	393	7,9	41	798	5,1
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	46	444	10,4	28	307	9,1	38	732	5,2

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédent la période visée.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche des notations internes

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.

– Risque opérationnel

Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédent la période visée.

Catastrophe et événement majeur

– Catastrophe

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédent la période visée.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements**– Engagement direct**

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

– Engagement indirect

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entente de réassurance

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Part de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passifs des contrats d'assurance

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédent la période visée.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédent la période visée.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de reconstitution

Prime payable pour rétablir la limite initiale de la couverture de réassurance qui a été réduite par la survenance d'une catastrophe. Les primes de reconstitution sont comptabilisées dans les primes nettes.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes brutes souscrites

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Primes nettes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance. Dans le domaine de l'assurance de personnes, constituées des primes d'assurance et des primes de rentes, déduction faite des primes de réassurance.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Provisions techniques

Représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés; et
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes - TLAC par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés; et
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base

Correspond aux avantages sociaux exprimés en pourcentage des salaires.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers* émise par l'AMF.

Ratios de fonds propres TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes - TLAC divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Résultats techniques

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

Revenu net d'intérêts

Déférence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

Risque lié à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Risque de change

Le risque de change correspond à la perte potentielle à la suite de la variation de la valeur marchande d'instruments financiers au bilan (produits au comptant) ou hors bilan (produits à terme) découlant d'une fluctuation de taux de change.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de prix

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Risque environnemental ou social

Risque qui résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque lié aux régimes de retraite

Risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de ses capacités financières. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit exprimée en pourcentage des prêts et acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

64	États financiers combinés	71	Notes complémentaires aux états financiers combinés intermédiaires résumés
65	Bilan combiné	71	Note 1 Mode de présentation
66	État combiné du résultat	72	Note 2 Principales méthodes comptables
67	État combiné du résultat global	73	Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
69	État combiné des variations des capitaux propres	75	Note 4 Juste valeur des instruments financiers
70	Tableau combiné des flux de trésorerie	81	Note 5 Prêts et provision pour pertes de crédit
		88	Note 6 Dépôts
		88	Note 7 Cumul des autres éléments du résultat global
		89	Note 8 Gestion du capital
		90	Note 9 Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement
		91	Note 10 Information sectorielle

Bilan combiné

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		13 728 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		36 409	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		52 518	53 286
Titres au coût amorti		50	41
		88 977	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		14 686	12 019
Prêts	5		
Hypothécaires résidentiels		151 494	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 096	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements		58 883	57 400
		234 473	231 481
Provision pour pertes de crédit	5	(947)	(970)
		233 526	230 511
Actif net des fonds distincts		21 848	22 804
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		88	268
Primes à recevoir		2 648	2 839
Instruments financiers dérivés		5 293	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		4 834	2 557
Actifs de réassurance		1 580	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation		553	530
Immeubles de placement		929	926
Immobilisations corporelles		1 514	1 531
Goodwill		157	157
Immobilisations incorporelles		506	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 394	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies		673	62
Actifs d'impôt différé		851	789
Autres		3 351	3 378
		24 371	22 324
TOTAL DE L'ACTIF		397 136 \$	397 085 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	6		
Particuliers		138 090 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements		103 586	101 644
Institutions de dépôts		1 016	379
		242 692	238 355
Autres passifs			
Acceptations		88	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		10 930	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		29 013	31 177
Instruments financiers dérivés		6 261	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		10 133	7 938
Obligations locatives		620	596
Passifs des contrats d'assurance		32 432	34 762
Passif net des fonds distincts		21 847	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		757	1 048
Passifs d'impôt différé		226	301
Autres		7 001	7 516
		119 308	123 244
Obligations subordonnées		1 952	1 960
TOTAL DU PASSIF		363 952	363 559
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 964	4 982
Excédents non répartis		9 620	1 546
Cumul des autres éléments du résultat global	7	(637)	765
Réserves		18 334	25 321
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		32 281	32 614
Participations ne donnant pas le contrôle		903	912
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		33 184	33 526
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		397 136 \$	397 085 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat

(non audité)

Pour les périodes de trois mois
terminées le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2022	2021
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		1 729 \$	1 712 \$
Valeurs mobilières		143	113
		1 872	1 825
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		342	405
Obligations subordonnées		12	14
Autres		12	3
		366	422
REVENU NET D'INTÉRÊTS	9	1 506	1 403
PRIMES NETTES		2 650	2 585
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		104	99
Commissions sur prêts et cartes de crédit		227	187
Services de courtage et de fonds de placement		268	273
Honoraires de gestion et de services de garde		193	169
Pertes nettes de placement	9	(2 336)	(1 602)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		153	(146)
Revenus de change		31	30
Autres		71	37
		(1 289)	(953)
REVENU TOTAL		2 867	3 035
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	5	6	4
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE		(355)	(206)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages du personnel		1 225	1 066
Honoraires		261	171
Technologie		224	201
Commissions		219	198
Frais d'occupation		105	103
Communications		87	67
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		125	113
Autres		282	246
		2 528	2 165
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		688	1 072
Impôts sur les excédents		169	274
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		519	798
Ristournes aux membres		102	90
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres		(27)	(24)
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		444 \$	732 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		424 \$	702 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		20	30

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat global

(non audité)

	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2022	2021
(en millions de dollars canadiens)		
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	444 \$	732 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	664	951
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	4	7
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3	—
	671	958
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	(979)	(290)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	34	(57)
	(945)	(347)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	(55)	147
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(82)	(36)
	(137)	111
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(323)	(50)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(14)	(12)
	(337)	(62)
	(1 419)	(298)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	(748)	660
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	(304) \$	1 392 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	(315) \$	1 346 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	11	46

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat global (suite)

(non audité)

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2022	2021
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	237 \$	341 \$
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2	—
	239	341
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	(346)	(102)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	12	(20)
	(334)	(122)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	(1)	46
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(15)	(11)
	(16)	35
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(114)	(19)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(5)	(4)
	(119)	(23)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	(469)	(110)
	(230) \$	231 \$

État combiné des variations des capitaux propres

(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	Capital social	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 7)	Réserves				Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves					
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	4 982 \$	1 546 \$	765 \$	795 \$	1 212 \$	23 314 \$	25 321 \$	32 614 \$	912 \$	33 526 \$	
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	424	—	—	—	—	—	424	20	444	
Autres éléments du résultat global de la période	—	663	(1 402)	—	—	—	—	(739)	(9)	(748)	
Résultat global de la période	—	1 087	(1 402)	—	—	—	—	(315)	11	(304)	
Rachat de parts de capital social	(18)	—	—	—	—	—	—	(18)	—	(18)	
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(20)	(20)	
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	—	(360)	—	77	—	283	360	—	—	—	
Transactions sur les capitaux propres ⁽¹⁾	—	7 347	—	—	(7 347)	(7 347)	(7 347)	—	—	—	
SOLDE AU 31 MARS 2022	4 964 \$	9 620 \$	(637) \$	872 \$	1 212 \$	16 250 \$	18 334 \$	32 281 \$	903 \$	33 184 \$	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	5 021 \$	1 874 \$	1 302 \$	795 \$	1 159 \$	19 362 \$	21 316 \$	29 513 \$	750 \$	30 263 \$	
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	702	—	—	—	—	—	702	30	732	
Autres éléments du résultat global de la période	—	947	(303)	—	—	—	—	644	16	660	
Résultat global de la période	—	1 649	(303)	—	—	—	—	1 346	46	1 392	
Rachat de parts de capital social	(5)	—	—	—	—	—	—	(5)	—	(5)	
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(6)	(6)	
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	—	(1 154)	—	—	(64)	1 218	1 154	—	—	—	
SOLDE AU 31 MARS 2021	5 016 \$	2 369 \$	999 \$	795 \$	1 095 \$	20 580 \$	22 470 \$	30 854 \$	790 \$	31 644 \$	

⁽¹⁾ L'augmentation des excédents non répartis de l'exercice résulte de transactions sur les capitaux entre des entités du Mouvement Desjardins. Les excédents non répartis provenant de ces transactions seront soumis aux projets de partages des excédents du prochain exercice financier. Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du Mouvement Desjardins au 31 mars 2022.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2022	2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	688 \$	1 072 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	100	93
Amortissement des primes et des escomptes	98	114
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	(2 330)	(2 005)
Dotation à la provision pour pertes de crédit	6	4
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	50	(63)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(153)	146
Autres	(18)	(2)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	3 363	(1 582)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(2 667)	(3 976)
Prêts	(3 021)	(3 434)
Instruments financiers dérivés, montant net	1 890	1 386
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	(82)	1 347
Dépôts	4 337	5 683
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(412)	2 236
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(2 164)	2 731
Autres	216	393
Impôts versés sur les excédents	(417)	(468)
	(516)	3 675
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	2	(20)
Remboursement d'obligations locatives	(24)	(23)
Rachat de parts de capital social	(18)	(5)
Rémunération sur le capital social	(208)	(208)
Dividendes versés	(20)	(6)
	(268)	(262)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(10 074)	(6 489)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	5 975	9 039
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	2 377	1 874
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(77)	(78)
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(17)	(32)
	(1 816)	4 314
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 600)	7 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	16 328	12 126
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	13 728 \$	19 853 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	436 \$	510 \$
Intérêts reçus	1 946	2 011
Dividendes reçus	64	59

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires) ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés intermédiaires comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération, de la CDO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers combinés intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de la période précédente ont été reclasés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Ces états financiers combinés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers combinés annuels.

Ces états financiers combinés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 12 mai 2022.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Le contexte de la pandémie de COVID-19 continue d'entraîner des sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés intermédiaires. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la pandémie et son incidence sur les jugements significatifs, estimations et hypothèses, qui sont décrits à la note 1 « Mode de présentation » des états financiers combinés annuels. Pour d'autres renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2021, sont décrites à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

Mise à jour – IFRS 17, *Contrats d'assurance*

L'avancement des travaux de la mise en œuvre de la norme IFRS 17 a permis au Mouvement Desjardins de conclure sur certains choix et exigences de la norme.

Le Mouvement Desjardins appliquera à la transition les dispositions d'IFRS 17 de façon rétrospective pour les groupes de contrats à court terme alors qu'il utilisera l'approche fondée sur la juste valeur pour la presque totalité des groupes de contrats à long terme. De plus, le modèle général, la méthode de la répartition des primes et la méthode fondée sur les honoraires variables seront utilisés pour l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance.

Les dispositions d'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers en lien avec les activités d'assurance comptabilisés selon IFRS 9 à la date de première application d'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraitier les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui seraient faits au 1^{er} janvier 2023.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

Au 31 mars 2022	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	271 \$	954 \$	— \$	12 503 \$	13 728 \$	
Valeurs mobilières	17 338	19 071	52 447	71	50	88 977	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	14 686	14 686	
Prêts	—	—	—	—	233 526	233 526	
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	88	88	
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	5 293	—	—	—	—	—	5 293
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	4 834	4 834	
Autres	—	—	—	—	1 816	1 816	
Total des actifs financiers	22 631 \$	19 342 \$	53 401 \$	71 \$	267 503 \$	362 948 \$	
Passifs financiers							
Dépôts	— \$	406 \$	— \$	— \$	242 286 \$	242 692 \$	
Autres passifs financiers							
Acceptations	—	—	—	—	88	88	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 930	—	—	—	—	—	10 930
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	29 013	29 013	
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	6 261	—	—	—	—	—	6 261
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	10 133	10 133	
Autres	153	—	—	—	3 535	3 688	
Obligations subordonnées	—	—	—	—	1 952	1 952	
Total des passifs financiers	17 344 \$	406 \$	— \$	— \$	287 007 \$	304 757 \$	

⁽¹⁾ Un montant de 3 624 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 31 mars 2022, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 4 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 27 M\$ à l'actif et de 169 M\$ au passif.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2021	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 \$	353 \$	735 \$	— \$	15 239 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières	18 890	20 882	53 214	72	41	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	12 019	12 019
Prêts	—	—	—	—	230 511	230 511
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	268	268
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	5 828	—	—	—	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 557	2 557
Autres	—	—	—	—	1 895	1 895
Total des actifs financiers	24 719 \$	21 235 \$	53 949 \$	72 \$	262 530 \$	362 505 \$
Passifs financiers						
Dépôts	— \$	351 \$	— \$	— \$	238 004 \$	238 355 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	268	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	—	—	—	—	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	31 177	31 177
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	5 500	—	—	—	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	7 938	7 938
Autres	147	—	—	—	3 660	3 807
Obligations subordonnées	—	—	—	—	1 960	1 960
Total des passifs financiers	16 989 \$	351 \$	— \$	— \$	283 007 \$	300 347 \$

⁽¹⁾ Un montant de 3 767 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2021, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 4 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 126 M\$ à l'actif et de 105 M\$ au passif.

Aucun reclassement significatif d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. Aucun changement important n'a été apporté à nos techniques d'évaluation de la juste valeur au cours du trimestre. Le Mouvement Desjardins a mis en place des contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 31 mars 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières	50 \$ 233 526	49 \$ 228 516	41 \$ 230 511	41 \$ 229 566
Prêts				
Passifs financiers				
Dépôts	242 286	240 686	238 004	238 465
Obligations subordonnées	1 952	1 923	1 960	2 009

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux. Se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels, qui contient une description de ces trois niveaux.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 mars 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	67 \$	204 \$	— \$	271 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 067	—	—	7 067
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 190	648	—	15 838
Corps scolaires ou publics au Canada	13	81	—	94
Administrations publiques à l'étranger	682	—	—	682
Autres titres				
Institutions financières	—	1 623	9	1 632
Autres émetteurs	1	4 725	551	5 277
Titres de participation	4 161	50	1 608	5 819
	27 114	7 127	2 168	36 409
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	507	—	507
Contrats de change	—	213	—	213
Autres contrats	—	4 573	—	4 573
—	5 293	—	—	5 293
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	27 181	12 624	2 168	41 973
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	25	929	—	954
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 936	7 218	—	14 154
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	28 159	3 550	—	31 709
Autres titres				
Institutions financières	5	5 487	—	5 492
Autres émetteurs	—	1 030	62	1 092
Titres de participation	—	2	69	71
	35 100	17 287	131	52 518
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 125	18 216	131	53 472
Instruments financiers des fonds distincts	7 376	14 110	387	21 873
Total des actifs financiers	69 682 \$	44 950 \$	2 686 \$	117 318 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	406 \$	— \$	406 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 165	765	—	10 930
Autres	—	—	153	153
	10 165	1 171	153	11 489
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	758	—	758
Contrats de change	—	1 249	—	1 249
Autres contrats	—	4 254	—	4 254
—	6 261	—	—	6 261
Total des passifs financiers	10 165 \$	7 432 \$	153 \$	17 750 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	354 \$	— \$	354 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 321	—	—	8 321
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 944	684	—	17 628
Corps scolaires ou publics au Canada	15	84	—	99
Administrations publiques à l'étranger	567	—	—	567
Autres titres				
Institutions financières	—	1 545	9	1 554
Autres émetteurs	1	4 790	591	5 382
Titres de participation	4 764	29	1 428	6 221
	30 612	7 132	2 028	39 772
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	950	—	950
Contrats de change	—	350	—	350
Autres contrats	—	4 528	—	4 528
	—	5 828	—	5 828
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30 612	13 314	2 028	45 954
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	—	735	—	735
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 761	7 370	—	15 131
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	28 131	3 642	—	31 773
Corps scolaires ou publics au Canada	—	28	—	28
Administrations publiques à l'étranger	16	—	—	16
Autres titres				
Institutions financières	19	5 166	—	5 185
Autres émetteurs	—	1 017	64	1 081
Titres de participation	—	3	69	72
	35 927	17 226	133	53 286
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 927	17 961	133	54 021
Instruments financiers des fonds distincts	7 685	14 760	360	22 805
Total des actifs financiers	74 224 \$	46 035 \$	2 521 \$	122 780 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	351 \$	— \$	351 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 617	725	—	11 342
Autres	—	—	147	147
	10 617	1 076	147	11 840
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	594	—	594
Contrats de change	—	643	—	643
Autres contrats	—	4 263	—	4 263
	—	5 500	—	5 500
Total des passifs financiers	10 617 \$	6 576 \$	147 \$	17 340 \$

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés, aux techniques d'évaluation, aux données non observables et aux intervalles de valeurs des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur. Pour une description du processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de la période	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022						
Actifs financiers						
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net						
Valeurs mobilières	9 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	9 \$
Autres titres						
Institutions financières						
Obligations hypothécaires	9	—	—	—	—	9
Autres émetteurs						
Obligations hypothécaires	499	(20)	—	—	(20)	459
Autres titres de créances	92	1	—	7	(8)	92
Titres de participation	1 428	(5)	—	186	(1)	1 608
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 028	(24)	—	193	(29)	2 168
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Valeurs mobilières						
Autres titres						
Autres émetteurs						
Obligations hypothécaires	64	—	(1)	—	(1)	62
Titres de participation	69	—	—	—	—	69
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	(1)	—	(1)	131
Instruments financiers des fonds distincts	360	(2)	—	35	(6)	387
Total des actifs financiers	2 521 \$	(26) \$	(1) \$	228 \$	(36) \$	2 686 \$
Passifs financiers						
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net						
Autres passifs - Autres						
Passif financier lié aux contreparties éventuelles	147 \$	6 \$	— \$	— \$	— \$	153 \$
Total des passifs financiers	147 \$	6 \$	— \$	— \$	— \$	153 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Pertes nettes de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de la période	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres							
Institutions financières							
Obligations hypothécaires	10 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	10 \$
Autres émetteurs							
Obligations hypothécaires	668	(13)	—	—	—	(8)	647
Autres titres de créances	67	—	—	—	—	—	67
Titres de participation	964	38	—	—	120	(5)	1 117
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 709	25	—	—	120	(13)	1 841
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Autres titres							
Autres émetteurs							
Obligations hypothécaires	69	—	(1)	—	—	(1)	67
Titres de participation	64	—	1	—	—	—	65
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	—	—	—	(1)	132
Instruments financiers des fonds distincts	127	1	—	145	20	(7)	286
Total des actifs financiers	1 969 \$	26 \$	— \$	145 \$	140 \$	(21) \$	2 259 \$
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs - Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	155 \$	28 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	183 \$
Total des passifs financiers	155 \$	28 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	183 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Pertes nettes de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignement sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 35 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 36 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2021.

Prêts

Au 31 mars 2022	Non dépréciés		Dépréciés		Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Prêts hypothécaires résidentiels					
Excellent	51 278 \$	23 \$	— \$	51 301 \$	
Très faible	66 362	1 863	—	68 225	
Faible	23 661	3 719	—	27 380	
Moyen	1 550	2 069	—	3 619	
Élevé	1	628	—	629	
Défaut	—	138	202	340	
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	142 852 \$	8 440 \$	202 \$	151 494 \$	
Provision pour pertes de crédit	(51)	(42)	(17)	(110)	
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	142 801 \$	8 398 \$	185 \$	151 384 \$	
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers					
Excellent	5 713 \$	— \$	— \$	5 713 \$	
Très faible	6 281	14	—	6 295	
Faible	7 893	833	—	8 726	
Moyen	1 212	720	—	1 932	
Élevé	9	1 189	—	1 198	
Défaut	—	70	162	232	
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 108 \$	2 826 \$	162 \$	24 096 \$	
Provision pour pertes de crédit	(135)	(233)	(85)	(453)	
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 973 \$	2 593 \$	77 \$	23 643 \$	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽¹⁾					
Risque acceptable					
Catégorie investissement	20 465 \$	479 \$	— \$	20 944 \$	
Autre que catégorie investissement	28 686	4 858	—	33 544	
Sous surveillance	1 576	2 123	—	3 699	
En défaut	—	76	708	784	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	50 727 \$	7 536 \$	708 \$	58 971 \$	
Provision pour pertes de crédit	(104)	(114)	(166)	(384)	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	50 623 \$	7 422 \$	542 \$	58 587 \$	
Total des prêts et acceptations bruts	214 687 \$	18 802 \$	1 072 \$	234 561 \$	
Provision pour pertes de crédit	(290)	(389)	(268)	(947)	
Total des prêts et acceptations nets	214 397 \$	18 413 \$	804 \$	233 614 \$	

⁽¹⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (*suite*)EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (*suite*)Prêts (*suite*)

Au 31 décembre 2021	Non dépréciés			Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Prêts hypothécaires résidentiels					
Excellent	50 281 \$	27 \$	— \$	— \$	50 308 \$
Très faible	65 459	2 391	—	—	67 850
Faible	18 139	8 916	—	—	27 055
Moyen	1 200	2 285	—	—	3 485
Élevé	5	652	—	—	657
Défaut	—	131	209	—	340
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	135 084 \$	14 402 \$	209 \$	— \$	149 695 \$
Provision pour pertes de crédit	(72)	(70)	(20)	—	(162)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	135 012 \$	14 332 \$	189 \$	— \$	149 533 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers					
Excellent	5 731 \$	— \$	— \$	— \$	5 731 \$
Très faible	6 314	14	—	—	6 328
Faible	7 609	1 268	—	—	8 877
Moyen	1 241	756	—	—	1 997
Élevé	7	1 229	—	—	1 236
Défaut	—	69	148	—	217
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 902 \$	3 336 \$	148 \$	— \$	24 386 \$
Provision pour pertes de crédit	(113)	(251)	(80)	—	(444)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 789 \$	3 085 \$	68 \$	— \$	23 942 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽¹⁾					
Risque acceptable					
Catégorie investissement	20 307 \$	616 \$	— \$	— \$	20 923 \$
Autre que catégorie investissement	27 475	4 747	—	—	32 222
Sous surveillance	1 453	2 258	—	—	3 711
En défaut	—	81	731	—	812
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	49 235 \$	7 702 \$	731 \$	— \$	57 668 \$
Provision pour pertes de crédit	(105)	(80)	(179)	—	(364)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	49 130 \$	7 622 \$	552 \$	— \$	57 304 \$
Total des prêts et acceptations bruts	205 221 \$	25 440 \$	1 088 \$	— \$	231 749 \$
Provision pour pertes de crédit	(290)	(401)	(279)	—	(970)
Total des prêts et acceptations nets	204 931 \$	25 039 \$	809 \$	— \$	230 779 \$

⁽¹⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 mars 2022	Non dépréciés			Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers					
Excellent	48 286 \$	— \$	— \$	48 286 \$	48 286 \$
Très faible	21 907	67	—	21 974	21 974
Faible	7 170	896	—	8 066	8 066
Moyen	1 689	523	—	2 212	2 212
Élevé	5	277	—	282	282
Défaut	—	2	43	45	45
Total	79 057 \$	1 765 \$	43 \$	80 865 \$	80 865 \$
Provision pour pertes de crédit	(34)	(7)	—	(41)	(41)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	79 023 \$	1 758 \$	43 \$	80 824 \$	80 824 \$
Entreprises et gouvernements					
Risque acceptable					
Catégorie investissement	32 485 \$	101 \$	— \$	32 586 \$	32 586 \$
Autre que catégorie investissement	9 425	1 889	—	11 314	11 314
Sous surveillance	214	391	—	605	605
En défaut	—	4	99	103	103
Total	42 124 \$	2 385 \$	99 \$	44 608 \$	44 608 \$
Provision pour pertes de crédit	(7)	(4)	—	(11)	(11)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	42 117 \$	2 381 \$	99 \$	44 597 \$	44 597 \$
Total des éléments hors bilan	121 181 \$	4 150 \$	142 \$	125 473 \$	125 473 \$
Provision pour pertes de crédit	(41)	(11)	—	(52)	(52)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	121 140 \$	4 139 \$	142 \$	125 421 \$	125 421 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2021	Non dépréciés			Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers					
Excellent	51 740 \$	1 \$	— \$	51 741 \$	51 741 \$
Très faible	21 756	73	—	21 829	21 829
Faible	6 395	2 336	—	8 731	8 731
Moyen	1 618	645	—	2 263	2 263
Élevé	5	461	—	466	466
Défaut	—	2	50	52	52
Total	81 514 \$	3 518 \$	50 \$	85 082 \$	85 082 \$
Provision pour pertes de crédit	(46)	(17)	—	(63)	(63)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	81 468 \$	3 501 \$	50 \$	85 019 \$	85 019 \$
Entreprises et gouvernements					
Risque acceptable					
Catégorie investissement	31 397 \$	120 \$	— \$	31 517 \$	31 517 \$
Autre que catégorie investissement	9 611	1 899	—	11 510	11 510
Sous surveillance	198	448	—	646	646
En défaut	—	4	119	123	123
Total	41 206 \$	2 471 \$	119 \$	43 796 \$	43 796 \$
Provision pour pertes de crédit	(7)	(2)	—	(9)	(9)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	41 199 \$	2 469 \$	119 \$	43 787 \$	43 787 \$
Total des éléments hors bilan	122 720 \$	5 989 \$	169 \$	128 878 \$	128 878 \$
Provision pour pertes de crédit	(53)	(19)	—	(72)	(72)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	122 667 \$	5 970 \$	169 \$	128 806 \$	128 806 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022	Non dépréciés			Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Hypothécaires résidentiels					
Solde au début de la période	73 \$	73 \$	20 \$		166 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>					
Transferts vers ⁽¹⁾ :					
Étape 1	33	(31)	(2)		—
Étape 2	(2)	3	(1)		—
Étape 3	—	(1)	1		—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(13)	3	1		(9)
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(43)	(2)	1		(44)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	7	3	—		10
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(3)	(5)	(1)		(9)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	—	(1)		(1)
Autres	—	—	(1)		(1)
Radiations et recouvrements	(21)	(30)	(3)		(54)
Solde à la fin de la période	52 \$	43 \$	17 \$		112 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers					
Solde au début de la période	158 \$	265 \$	80 \$		503 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>					
Transferts vers ⁽¹⁾ :					
Étape 1	77	(75)	(2)		—
Étape 2	(13)	21	(8)		—
Étape 3	—	(9)	9		—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(15)	10	36		31
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(36)	35	29		28
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	14	9	—		23
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(11)	(13)	(10)		(34)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(6)	(4)	—		(10)
Radiations et recouvrements	10	(26)	54		38
Solde à la fin de la période	168 \$	239 \$	85 \$		492 \$
Aux entreprises et aux gouvernements					
Solde au début de la période	112 \$	82 \$	179 \$		373 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>					
Transferts vers ⁽¹⁾ :					
Étape 1	11	(11)	—		—
Étape 2	(9)	11	(2)		—
Étape 3	—	(1)	1		—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(3)	4	6		7
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(20)	28	1		9
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	24	7	—		31
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(8)	(3)	(25)		(36)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	4	1	6		11
Radiations et recouvrements	(1)	36	(13)		22
Solde à la fin de la période	111 \$	118 \$	166 \$		395 \$
Total des soldes à la fin de la période	331 \$	400 \$	268 \$		999 \$
Composition					
Prêts	290 \$	389 \$	268 \$		947 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	41	11	—		52

(1) Représente les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représente la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représente l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représente principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représente les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

	Non dépréciés		Dépréciés		Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021					
Hypothécaires résidentiels					
Solde au début de la période	65 \$	102 \$	29 \$	196 \$	
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>					
Transferts vers ⁽¹⁾ :					
Étape 1	17	(15)	(2)	—	
Étape 2	(3)	7	(4)	—	
Étape 3	—	(1)	1	—	
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(4)	7	5	8	
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(18)	(2)	—	(20)	
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	12	5	—	17	
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(3)	(6)	(3)	(12)	
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(2)	—	(2)	
	1	(7)	(3)	(9)	
Radiations et recouvrements	—	—	—	—	
Solde à la fin de la période	66 \$	95 \$	26 \$	187 \$	
A la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers					
Solde au début de la période	177 \$	306 \$	126 \$	609 \$	
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>					
Transferts vers ⁽¹⁾ :					
Étape 1	75	(70)	(5)	—	
Étape 2	(19)	42	(23)	—	
Étape 3	—	(10)	10	—	
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(11)	16	44	49	
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(58)	13	23	(22)	
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	17	11	—	28	
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(9)	(16)	(15)	(40)	
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(6)	(9)	(3)	(18)	
	(11)	(23)	31	(3)	
Radiations et recouvrements	—	—	(48)	(48)	
Solde à la fin de la période	166 \$	283 \$	109 \$	558 \$	
Aux entreprises et aux gouvernements					
Solde au début de la période	76 \$	128 \$	181 \$	385 \$	
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>					
Transferts vers ⁽¹⁾ :					
Étape 1	9	(9)	—	—	
Étape 2	(5)	7	(2)	—	
Étape 3	—	(2)	2	—	
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(1)	1	7	7	
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(15)	(2)	3	(14)	
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	23	11	—	34	
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(4)	(7)	(11)	(22)	
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	3	2	6	11	
	10	1	5	16	
Radiations et recouvrements	—	—	(8)	(8)	
Solde à la fin de la période	86 \$	129 \$	178 \$	393 \$	
Total des soldes à la fin de la période	318 \$	507 \$	313 \$	1 138 \$	
Composition					
Prêts	263 \$	488 \$	313 \$	1 064 \$	
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	55	19	—	74	

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

Les informations qui suivent constituent une mise à jour, depuis les derniers états financiers annuels, des données et des hypothèses clés sur lesquelles repose l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements, se référer aux notes 2 « Principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour perte de crédit » des états financiers combinés annuels.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 continue de causer de l'incertitude, à laquelle s'ajoutent maintenant les incertitudes liées aux répercussions de la guerre en Ukraine. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans le contexte actuel.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique sans précédent qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

Au 31 mars 2022	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	2,2 %	1,7 %	4,1 %	2,0 %	0,2 %	0,8 %
Taux de chômage (moyenne)	4,4 %	3,6 %	3,9 %	3,1 %	5,3 %	6,0 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,5 %	2,0 %	4,1 %	2,4 %	4,0 %	1,8 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(0,2) %	(1,1) %	6,1 %	1,6 %	(21,1) %	(2,2) %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	120 p.b.	115 p.b.	108 p.b.	95 p.b.	166 p.b.	152 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	4,9 %	3,9 %	17,4 %	6,6 %	(29,6) %	7,2 %

(1) Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

(2) Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

Au 31 décembre 2021	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	2,4 %	1,6 %	5,6 %	2,0 %	0,7 %	0,7 %
Taux de chômage (moyenne)	4,9 %	4,4 %	4,2 %	3,2 %	5,8 %	5,9 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,8 %	2,2 %	4,0 %	2,3 %	1,7 %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(5,0) %	0,1 %	8,2 %	1,6 %	(17,7) %	(1,7) %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	114 p.b.	115 p.b.	95 p.b.	90 p.b.	143 p.b.	149 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	7,0 %	4,8 %	14,0 %	5,6 %	(11,6) %	1,6 %

(1) Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

(2) Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (*suite*)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (*suite*)

Après une année 2021 exceptionnelle où la croissance du PIB réel du Québec a dépassé 6 %, le scénario de base prévoit une croissance économique inférieure à 3 % pour l'année 2022. Le rythme convergerait ensuite près de la croissance du PIB potentiel, soit environ 1,5 % par année. En raison des changements démographiques, le taux de chômage devrait continuer de diminuer légèrement pour s'installer sous les 4 % et la rareté de la main-d'œuvre demeurerait un enjeu important pour plusieurs entreprises. Ce scénario prévoit une inflation plus persistante que lors de la précédente mise à jour des prévisions. Devenue le principal défi de plusieurs grandes économies, elle devrait atteindre un sommet d'ici l'été 2022 avant de reprendre une tendance baissière pour être de retour à la cible de 2 % d'ici la fin de 2023. Le scénario de base prévoit également une augmentation des taux d'intérêt directeurs qui aidera à réduire les pressions inflationnistes, mais qui aura un effet modérateur sur le marché de l'habitation.

Selon le scénario pessimiste, l'inflation serait plus persistante et les hausses de taux d'intérêt devraient être plus musclées à court terme que dans le scénario de base. Cela impacterait négativement le PIB réel. Une récession serait probable vers le début de 2023. Le taux de chômage augmenterait dans un tel scénario, possiblement au-dessus des 7 % au Québec. Le scénario baissier suppose également une correction significative du prix des maisons, de l'ordre d'environ 30 %, en moyenne.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une reprise économique plus rapide que le scénario de base, aidée par une réduction plus rapide des contraintes du côté de l'offre. Pour cela, il faudrait que la guerre en Ukraine prenne fin rapidement et que l'évolution de la pandémie ne nécessite plus de confinements majeurs limitant la production, notamment en Chine, où la politique zéro-Covid demeure pour l'instant appliquée avec rigueur. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait baisser à 3 % au cours des prochaines années. L'inflation serait tout de même élevée, mais résulterait surtout d'une demande très forte et non de contraintes de l'offre, comme c'est le cas pour le scénario pessimiste et le scénario de base. Ce scénario prévoit qu'à moyen terme, les taux directeurs seraient relevés suffisamment pour éviter une surchauffe économique. Cela finirait par limiter la croissance du prix des maisons après une autre bonne performance du marché de l'habitation en première moitié de 2022.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 mars 2022 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés		
	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021
Selon l'IFRS 9	731 \$	763 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	624 \$	650 \$
Optimiste	538	610
Pessimiste	885	1 156

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés		
	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021
Selon l'IFRS 9	731 \$	763 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	647 \$	675 \$

NOTE 6 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédeterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 mars 2022				Au 31 décembre 2021			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	71 501 \$	5 889 \$	60 700 \$	138 090 \$	70 756 \$	5 536 \$	60 040 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements	56 317	440	46 829	103 586	52 563	524	48 557	101 644
Institutions de dépôts	445	—	571	1 016	344	—	35	379
	128 263 \$	6 329 \$	108 100 \$	242 692 \$	123 663 \$	6 060 \$	108 632 \$	238 355 \$

NOTE 7 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 mars 2022		Au 31 décembre 2021	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(702) \$	(11) \$	233 \$	(1) \$
Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	318	26	448	33
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(253)	—	84	—
Cumul des autres éléments du résultat global	(637) \$	15 \$	765 \$	32 \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 4 M\$ au 31 mars 2022 (4 M\$ au 31 décembre 2021) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 8 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un niveau de fonds propres qui respecte son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. La gestion du capital doit également faire en sorte que la structure des fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. Celle-ci est conforme à la politique sur la gestion du capital du Mouvement Desjardins approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Par ailleurs, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %.

Au 31 mars 2022, le Mouvement Desjardins respecte les exigences réglementaires de l'AMF relatives aux ratios de fonds propres et au ratio de levier.

Le tableau qui suit présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios de fonds propres :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2021
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	27 931 \$	28 437 \$
Fonds propres de la catégorie 1	27 931	28 437
Total des fonds propres	29 215	29 721
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	117 868	117 168
Risque de marché	3 225	2 874
Risque opérationnel	14 654	14 476
Total des actifs pondérés en fonction des risques	135 747 \$	134 518 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	20,6 %	21,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	20,6	21,1
Total des fonds propres	21,5	22,1
Levier	7,9	8,5
Exposition du ratio de levier	352 070 \$	336 136 \$

NOTE 9 – REVENU NET D’INTÉRÊTS ET REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D’INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d’intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2022	2021
Revenu d’intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	1 738 \$	1 721 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	132	100
À la juste valeur par le biais du résultat net	2	4
	1 872	1 825
Frais d’intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	363	420
À la juste valeur par le biais du résultat net	3	2
	366	422
	1 506 \$	1 403 \$

REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars			2021		
	Produits et frais d’intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d’intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	77 \$ 133	(381) \$ (2 181)	(304) \$ (2 048)	54 \$ 126	41 \$ (1 939)	95 \$ (1 813)
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	32	(50)	(18)	25	63	88
Au coût amorti et autres	26	8	34	30	(2)	28
	268 \$	(2 604) \$	(2 336) \$	235 \$	(1 837) \$	(1 602) \$

NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars										
Revenu net d'intérêts	1 282 \$	1 215 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	224 \$	188 \$	1 506 \$	1 403 \$
Primes nettes	—	—	1 258	1 229	1 471	1 427	(79)	(71)	2 650	2 585
Autres revenus	784	760	(1 587)	(1 383)	(71)	(90)	(415)	(240)	(1 289)	(953)
Revenu total	2 066	1 975	(329)	(154)	1 400	1 337	(270)	(123)	2 867	3 035
Dotation à la provision pour pertes de crédit	6	6	—	—	—	—	—	(2)	6	4
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	—	—	(1 169)	(884)	833	685	(19)	(7)	(355)	(206)
Frais autres que d'intérêts	1 632	1 411	664	576	373	327	(141)	(149)	2 528	2 165
Excédents d'exploitation	428	558	176	154	194	325	(110)	35	688	1 072
Impôts sur les excédents	113	144	39	29	47	77	(30)	24	169	274
Excédents avant ristournes aux membres	315	414	137	125	147	248	(80)	11	519	798
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	75	66	—	—	—	—	—	—	75	66
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	240 \$	348 \$	137 \$	125 \$	147 \$	248 \$	(80) \$	11 \$	444 \$	732 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	240 \$	348 \$	137 \$	125 \$	127 \$	218 \$	(80) \$	11 \$	424 \$	702 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	20	30	—	—	20	30

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	Au 31 mars 2022	312 296 \$	Au 31 mars 2022	53 580 \$	Au 31 mars 2022	15 898 \$	Au 31 mars 2022	15 362 \$	Au 31 mars 2022	397 136 \$
Au 31 décembre 2021		306 878 \$		56 891 \$		16 574 \$		16 742 \$		397 085 \$

INFORMATION GÉNÉRALE**Mouvement Desjardins**

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report is available upon request.